

Juillet 2014

Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique

par Émile Ouédraogo

UN PAPIER DE RECHERCHE DU CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE



Centre d'études stratégiques de l'Afrique

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique soutient les politiques étrangères et de sécurité des États-Unis en renforçant les capacités stratégiques des pays africains à identifier et relever des défis en matière de sécurité de façon à favoriser la coopération civilo-militaire, le respect des valeurs démocratiques et la protection des droits de l'homme.

Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique

par Émile Ouédraogo

*Papier de recherche du
Centre d'études stratégiques de l'Afrique
N° 6*

Washington, D.C.
Juillet 2014

Les opinions, conclusions et recommandations, exprimées ou implicites, de ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du département de la Défense ou de tout autre organisme du gouvernement fédéral des États-Unis. Approuvé pour distribution publique ; distribution illimitée.

Des extraits de ce rapport peuvent être cités ou reproduits sans permission à condition que la source soit créditée. Merci de transmettre à titre gracieux à CESA un exemplaire de toute réimpression ou tout ouvrage mentionnant le présent rapport.

Première impression : Juliette 2014.

ISSN 2164-4241 (imprimé)

ISSN 2164-4101 (version électronique)

Pour d'autres publications du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, veuillez consulter le site Internet du CESA à l'adresse suivante : <http://africacenter.org>.

Contenu

Résumé analytique	1
Multitude des difficultés militaires en Afrique	5
Principes du professionnalisme militaire	7
Autorité démocratique souveraine	7
Allégeance	8
Une éthique institutionnelle	17
Obstacles au professionnalisme militaire en Afrique	19
Legs du colonialisme	19
Préjugés ethniques et tribaux	20
Politisation des forces armées et militarisation de la politique	23
Faiblesse des capacités opérationnelles : symptôme de l'absence de mission	26
Priorités pour la professionnalisation des forces armées en Afrique	39
Révision du mandat des forces armées	39
Dépolitisation de l'environnement dans lequel opèrent les forces armées	45
Institutionnalisation de l'éthique et de la responsabilisation dans la culture militaire	50
Conclusion	57
Notes	59
Au sujet de l'auteur	64

Résumé analytique

La presse faisant état de l'instabilité de la situation en Afrique donne régulièrement des exemples éloquents de la faiblesse du professionnalisme militaire sur le continent. Les cas de déroute de forces armées face à des éléments irréguliers, de putschs, mutineries, pillages, atteintes aux droits de l'Homme, corruption et trafics illicites sont nombreux. Ces événements persistent, plusieurs décennies après la décolonisation malgré les apports de milliards de dollars d'aide au secteur de la sécurité et les déclarations répétées sur la nécessité de renforcer les relations civilo-militaires sur le continent. Les coûts de l'absence de forces armées professionnelles et puissantes sont élevés : instabilité persistante, pauvreté chronique, dissuasion des investisseurs et démocratisation anémique.

Les raisons de cette incapacité permanente, dans tant de pays africains, à mettre en place des institutions militaires efficaces et respectées sont complexes mais le phénomène tient aussi en grande partie à des facteurs politiques. Les forces armées africaines créées à l'époque coloniale visaient à assurer la protection de l'administration gouvernementale face aux populations et non pas à protéger les populations. À cette fin, les minorités ethniques ont souvent été recrutées dans les armées en nombres disproportionnés pour faire contrepoids aux groupes majoritaires. Ces pratiques se sont maintenues durant la période postcoloniale du fait que les dirigeants militaires appartenant aux groupes minoritaires se trouvaient fortement encouragés à résister à l'avènement d'un régime démocratique et à l'application de la règle de la majorité. En l'absence d'un système de poids et de contrepoids, l'imbrication des intérêts politiques, militaires et économiques s'est maintenue, et dans certains cas s'est intensifiée, au cours des décennies écoulées depuis la fin du colonialisme. Le contrôle des forces armées a été perçu en Afrique comme un des véhicules du pouvoir et de la richesse. La corruption s'est développée. Cette situation a encouragé une politisation continue des armées ainsi qu'une concurrence et une collusion entre les politiciens et les responsables de la sécurité cherchant à prendre le

dessus. Outre un affaiblissement systématique des capacités militaires, ces processus ont inspiré au sein de la population une crainte et une méfiance profondes à l'égard du secteur de la sécurité, qui sont venues accroître l'instabilité et limiter le soutien populaire en faveur de la lutte contre les mouvements insurrectionnels.

Il faudra davantage qu'un simple renforcement des capacités pour rompre cette spirale des intérêts en place qui mine les efforts de professionnalisation des forces armées en Afrique. Il faudra en fait des initiatives soutenues pour s'attaquer aux désincitatifs politiques fondamentaux qui s'opposent à la réforme et à l'établissement de relations civilo-militaires constructives. Le maintien du statu quo ne suffira pas. Il faudra procéder à des examens de la sécurité nationale auxquels participera le grand public pour redéfinir le mandat des forces armées africaines à une époque où nombre de menaces émanent de sources intérieures. Une restructuration des forces de sécurité visant à mieux adapter celles-ci aux menaces identifiées et l'intégration de leurs missions au sein d'une politique de défense globale et cohérente permettront d'accroître la pertinence, les capacités opérationnelles et le prestige des forces armées africaines.

Il est indispensable, dans le cadre de ce processus, de préciser les responsabilités des forces armées d'une Nation envers sa population. Il faut élaborer un code de déontologie dénué d'ambiguïté, appuyé par un effort soutenu d'assimilation des valeurs éthiques dans toutes les institutions militaires, pour établir des normes en matière de constitutionnalisme, d'intégrité, de service et de respect des droits de l'homme, puis pour les étayer. Pour appuyer cet effort, il conviendra d'établir, en marge de la chaîne de commandement, des médiateurs militaires et de les renforcer, de manière à s'assurer que les auteurs de violations des normes de conduite militaires ont des comptes à rendre. De même, il faudra prévoir des sanctions plus strictes pour les responsables militaires et politiques qui encouragent la politisation des forces de sécurité. En d'autres termes, les initiatives de renforcement du professionnalisme militaire devront associer les responsables politiques et les responsables militaires.

Des mécanismes robustes de supervision des forces armées, internes et externes, sont de même nécessaires pour s'assurer que les fonds alloués sont bien dépensés à des fins de sécurité nationale. Une priorité particulière doit être accordée à une supervision du secteur de la sécurité plus stratégique et plus pratique exercée par les organes législatifs compétents. Les législateurs africains doivent débattre plus activement de l'objet, des buts, des politiques, du budget, des dépenses, des pratiques en matière d'avancement et des performances des forces armées. Les acteurs non étatiques, principalement la société civile et les médias, exercent également une fonction de supervision importante en sensibilisant le grand public au rôle des forces armées et en attirant l'attention sur les domaines qui doivent faire l'objet de réformes.

Le professionnalisme militaire s'inscrit dans le droit fil des valeurs africaines, ainsi qu'il apparaît clairement dans certains pays d'Afrique où les liens entre le monde politique et le secteur de la sécurité ont été rompus et où les forces armées sont une institution respectée, accueillie sans réserve en tant que défenseur du peuple. Les citoyens africains aspirent, dans leur quasi-totalité, à ce que ces caractéristiques deviennent la norme dans tout le continent. La rupture du cycle de l'instabilité, de la pauvreté et de la mauvaise gouvernance en dépend.

Multitude des difficultés militaires en Afrique

Le coup d'État militaire survenu en 2012 au Mali a précipité le pays et l'Afrique de l'Ouest dans une grave crise politique et militaire. Il a suffi d'une poignée de sous-officiers et d'engagés volontaires pour renverser le président élu et faire dérailler 21 ans de démocratisation et d'efforts d'établissement d'institutions militaires professionnelles. Outre la crise constitutionnelle qu'elle a déclenchée, la prise du pouvoir par les forces armées a mis en danger l'intégrité territoriale de l'État malien, ouvert la porte aux islamistes radicaux de toute la région et exigé une intervention armée des forces françaises et ouest-africaines pour stabiliser la situation. Les coûts économiques et les pertes d'investissements privés ainsi subis par le pays se feront sentir pendant de longues années.

Force est de constater que le manque persistant de professionnalisme militaire est généralisé dans tout le continent. Dans certains cas, les militaires mettent purement et simplement fin au processus démocratique. C'est ainsi, par exemple, que depuis l'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise, aucun chef d'État élu démocratiquement n'a jamais terminé son mandat. Les Forces armées révolutionnaires du peuple de la Guinée-Bissau, généralement perçues comme corrompues et se livrant activement au trafic de la drogue¹, ont fréquemment mis en place des gouvernements et en ont renversé d'autres qui menaçaient les intérêts des dirigeants militaires, notamment en 2012 par un putsch à la veille du second tour des élections présidentielles. Il est révélateur que les forces armées du Mali ainsi que de la Guinée-Bissau aient fait usage de leur pouvoir à des fins politiques avant la tenue d'élections présidentielles qui les auraient soumises à l'autorité de dirigeants élus légitimement.

Dans d'autres cas, les faiblesses du professionnalisme militaire sont mises en évidence par des mutineries répétées. La plus grande et la plus grave de celles-ci qui soit survenue sur le continent africain au cours de la décennie écoulée s'est produite au Burkina Faso. Les troubles causés par les sous-officiers et les engagés volontaires qui y ont pris part ont duré pendant tout le premier

semestre de 2011. Les pillages, viols et autres graves violations des droits de l'Homme ont causé une peur et une insécurité sans précédent au sein de la population civile, celle-là même que les forces armées étaient censées défendre et protéger. Madagascar a subi le contrecoup de nombreuses mutineries militaires après qu'Andry Rajoelina, ancien maire d'Antananarivo, la capitale, eut pris le pouvoir en 2009 avec un solide soutien d'éléments militaires pour renverser un gouvernement démocratiquement élu. En République démocratique du Congo, de nombreuses défections et mutineries ont imposé des pressions considérables au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Il est de multiples autres exemples de carences du professionnalisme militaire en Afrique. Les allégations de violations des droits de l'Homme de populations civiles commises par les forces armées nigérianes au cours de leurs affrontements mortels avec les intégristes islamiques du groupe Boko Haram sont indicatives de la faiblesse des capacités de commandement et de contrôle², ce qui fait également obstacle à la réalisation de l'objectif général de stabilisation de la région nord du Nigéria. La complicité alléguée des Forces de défense du peuple ougandais et des trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages reflète un manque de discipline face à un opportunisme économique³. Les accusations selon lesquelles les Forces de défense kényanes se seraient livrées à un pillage de grande envergure au centre commercial Westgate de Nairobi, à la suite de l'attentat terroriste d'al-Shabaab qui a fait plus de 60 morts en 2013, donnent elles aussi à réfléchir sur l'état du professionnalisme militaire en Afrique⁴.

Certains pays africains ont incontestablement déployé des efforts louables pour accroître le professionnalisme de leurs forces armées. Toutefois, un demi-siècle après l'accession à l'indépendance de la plupart des États africains, les sociétés africaines doivent réévaluer ce qu'elles peuvent faire pour se doter de forces armées professionnelles, non seulement pour relever leurs propres défis en matière de sécurité mais aussi pour contribuer à l'élaboration et à la consolidation de leurs régimes démocratiques émergents et pour favoriser le développement. La présente étude vise à analyser les obstacles qui s'opposent

au renforcement du professionnalisme militaire en Afrique en examinant l'écart qui sépare les aspirations des réalités.

Principes du professionnalisme militaire

Le professionnalisme militaire repose généralement sur plusieurs grands principes : la subordination des forces armées à l'autorité démocratique civile, l'allégeance à l'État de droit, la nécessité de neutralité politique, et une culture éthique institutionnelle. Ces principes sont intégrés dans les valeurs qui caractérisent les actions du soldat professionnel telles que discipline, intégrité, honneur, engagement, service, sacrifice et devoir. Ces valeurs prospèrent dans les organisations dotées d'une mission bien déterminée, de chaînes hiérarchiques claires, de mécanismes de responsabilisation et de protocoles. Malgré des résultats pratiques décevants, ces principes et ces valeurs du professionnalisme trouvent une résonance profonde tant auprès des chefs militaires africains que du grand public. Le problème est que dans un nombre trop grand de pays africains, l'adaptation et l'application de ces concepts ont souffert de perturbations.

Autorité démocratique souveraine

Le professionnalisme militaire a généralement pour base une culture politique démocratique. Comme le note Samuel E. Finer dans son ouvrage classique *The Man on Horseback: The Role of the Military in Politics* [*L'homme à cheval : le rôle des militaires dans la politique*], le niveau de la culture politique démocratique d'un pays est déterminé par la mesure dans laquelle la société approuve généralement les procédures de transmission du pouvoir politique et reconnaît que les citoyens sont détenteurs de l'autorité souveraine ultime⁵. Les processus démocratiques doivent également être protégés par les institutions de l'État, telles que les forces armées. La notion de professionnalisme militaire doit donc, dans les États démocratiques, incorporer ces valeurs fondamentales que sont l'acceptation de la légitimité des institutions démocratiques, l'impartialité du processus politique, et le respect et la défense des droits de l'homme au niveau individuel. Dans une culture politique démocratique

forte, les autorités civiles légitimement élues ont la pleine responsabilité de la gestion des affaires publiques et politiques, et les forces armées mettent en œuvre les politiques de défense et de sécurité élaborées par ces autorités.

Les États africains, dans leur majorité, ont dûment adopté ces valeurs démocratiques et les principes fondamentaux du professionnalisme militaire dans leurs constitutions et doctrines militaires respectives, valeurs et principes qui sont partagées et acceptées par la plupart des pays africains ayant opéré ou opérant la transition qui mène à un régime démocratique. Par ailleurs, nombreux sont les dirigeants militaires qui ont été formés à ces valeurs et à ces principes par le biais de séjours dans les académies militaires et les écoles de guerre occidentales. Il est important de noter également que ces valeurs ont des racines profondes dans la culture africaine. La protection du royaume, la soumission au souverain, la loyauté et l'intégrité vis-à-vis de la communauté étaient des valeurs fondamentales pour les guerriers africains ancestraux. Ce n'est que durant la période coloniale et néocoloniale que cette relation entre civils et militaires s'est dégradée et que ces valeurs se sont érodées. Les États africains nouvellement créés ont mis sur pied des armées pour symboliser l'indépendance de la Nation, mais ces armées n'assuraient essentiellement la sécurité que des seuls nouveaux régimes. Nous assistons depuis à une lutte constante visant à rétablir les valeurs historiques du professionnalisme militaire.

Allégeance

La mise en place de forces armées professionnelles dépend de l'établissement d'un principe d'allégeance clair et équilibré envers l'État et d'un respect pour la société civile, et de l'abstention d'interventions dans le débat politique, souvent robuste entre les deux parties. La démocratisation est un processus turbulent, qui peut être exploité par certains acteurs pour produire temporairement une instabilité intérieure. En l'absence d'un soutien constant apporté par les forces armées à la neutralité et à l'autorité démocratique souveraine, le processus d'autocorrection et de consolidation démocratiques se heurte à des difficultés⁶.

Il est une institution militaire africaine qui se conforme à ce principe : les Forces armées sénégalaises (FAS). Depuis son indépendance, le Sénégal n'a jamais connu de coup d'État. La culture démocratique du Sénégal a été périodiquement mise à l'épreuve par des tensions politiques, mais ses armées n'ont jamais remis en question l'ordre constitutionnel et, ayant surmonté les épreuves, la culture démocratique du pays s'est renforcée au fil des ans.

Outre le Sénégal, le Botswana, le Cap-Vert, le Mozambique, la Namibie et la Zambie, quelques autres nations africaines appartiennent au petit groupe des pays du continent dont le gouvernement n'a jamais été renversé par un coup d'État militaire⁷.

Les pays qui ont connu un coup d'État paient chèrement et longtemps l'ingérence mal inspirée et parfois cyclique de leurs forces armées dans le débat politique. Une fois le précédent établi, la probabilité de coups d'État ultérieurs s'accroît considérablement. En fait, alors que 65 % des pays subsahariens ont connu un coup d'État, 42 % en ont connu plusieurs⁸. La plupart des coups d'État survenus en Afrique ont visé un régime militaire qui avait pris le pouvoir précisément de cette façon. De 1960 à 2012, 9 des tentatives de coup d'État ayant eu lieu au Soudan ciblaient un régime militaire, alors qu'au Ghana, au cours de la même période, il en allait de même pour 7 tentatives de coup d'État sur 10. Une fois cette voie choisie, ces précédents constituent un fardeau dont il est difficile de se débarrasser et ils ont contribué à l'effondrement ou à la déstabilisation de certains pays. Toutefois, et c'est là un certain progrès, si la menace des coups d'État reste réelle et préoccupante en Afrique, les coups d'État réussis sont devenus considérablement moins fréquents depuis le milieu des années 2000 (et ils étaient concentrés en Afrique de l'Ouest et centrale) par comparaison aux décennies précédentes (voir le tableau 1).

Tableau 1. Nombre et type de coups d'État militaire en Afrique - 1960-2012		
Année	Coups d'État réussis	Coups d'État manqués
1960	1 (RDC)	1 (Éthiopie)
1961		1 (Somalie)
1962		1 (Sénégal)
1963	3 (Togo, Congo, Bénin)	1 (RDC)
1964		4 (Ghana, Tanzanie, Gabon, RDC)
1965	5 (Bénin, Algérie, RDC, Bénin, Bénin)	1 (Burundi)
1966	8 (RCA, Nigéria, Ouganda, Ghana, Burkina Faso, Burundi, Nigéria, Burundi)	2 (Togo, Soudan)
1967	3 (Togo, Sierra Leone, Bénin)	1 (Ghana)
1968	3 (Sierra Leone, Congo, Mali)	
1969	4 (Libye, Soudan, Somalie, Bénin)	
1970		3 (Congo, Togo, Guinée)
1971	1 (Ouganda)	4 (Sierra Leone, Ouganda, Soudan, Tchad)
1972	2 (Ghana, Madagascar, Bénin)	2 (Congo, Bénin)
1973	2 (Swaziland, Rwanda)	1 (Côte d'Ivoire)
1974	3 (Burkina Faso, Nigéria, Éthiopie)	5 (Ouganda, Ouganda, Angola, RCA, Madagascar)
1975	2 (Tchad, Nigéria)	3 (Bénin, Soudan, Mozambique)
1976	1 (Burundi)	6 (RCA, Nigéria, Niger, Ouganda, Mali, Soudan)
1977	1 (Seychelles)	6 (Bénin, Soudan, Congo, Tchad, Angola, Ouganda)
1978	3 (Comores, Ghana, Mauritanie)	3 (Mali, Somalie, Soudan)
1979	3 (Ghana, Guinée équatoriale, RCA)	2 (Tchad, Ghana)
1980	5 (Mauritanie, Libéria, Ouganda, Guinée-Bissau, Burkina Faso)	1 (Zambie)
1981	2 (RCA, Ghana)	4 (Mauritanie, Guinée équatoriale, Libéria, Ghana)
1982	1 (Burkina Faso)	5 (Mauritanie, RCA, Zimbabwe, Kenya, Ghana)
1983	2 (Burkina Faso, Nigéria)	5 (Guinée équatoriale, Libéria, Ghana, Cameroun, Niger)

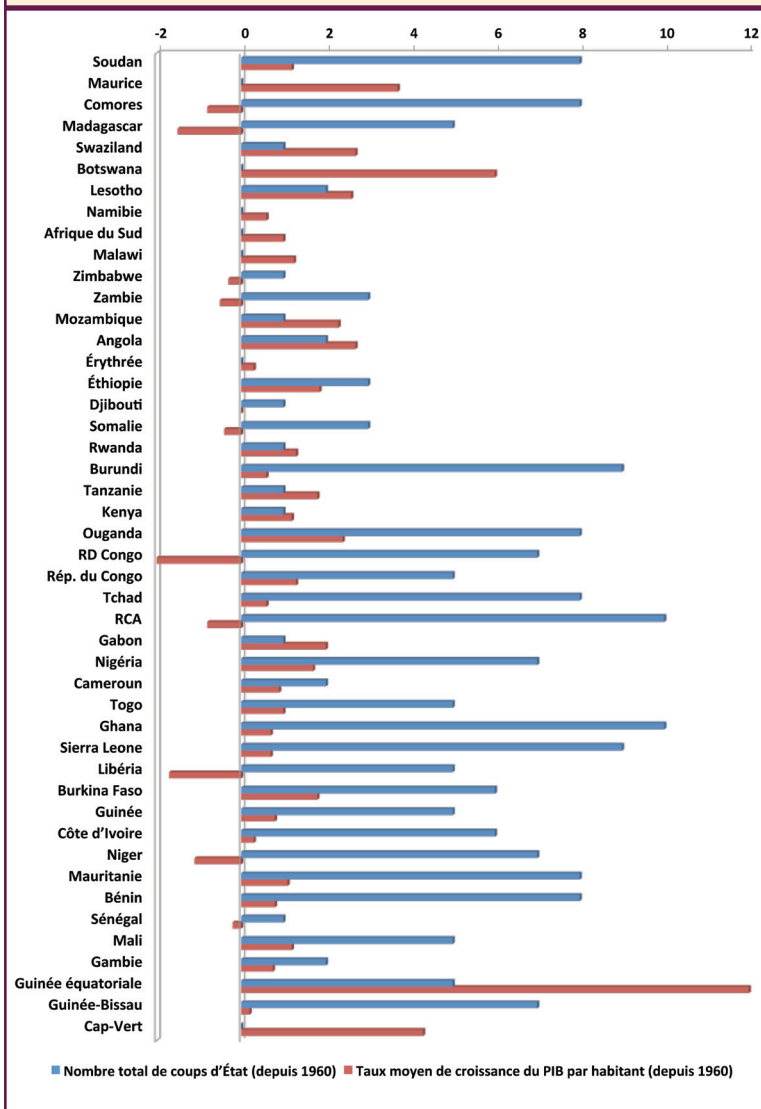
Année	Coups d'État réussis	Coups d'État manqués
1984	2 (Guinée, Mauritanie)	2 (Ghana, Cameroun)
1985	3 (Soudan, Ouganda, Nigéria)	3 (Libéria, Guinée, Libéria)
1986	1 (Lesotho)	1 (Guinée équatoriale)
1987	2 (Burundi, Burkina Faso)	2 (Sierra Leone, Comores)
1988		1 (Ouganda)
1989	2 (Soudan, Comores)	1 (Éthiopie)
1990	1 (Tchad)	2 (Nigéria, Zambie)
1991	2 (Mali, Lesotho)	4 (Djibouti, Togo, Tchad, Togo)
1992	2 (Sierra Leone, Algérie)	3 (Burundi, Bénin, Comores)
1993	1 (Nigéria)	2 (Guinée-Bissau, Burundi)
1994	1 (Gambie)	2 (Burundi, Libéria)
1995		3 (Sao Tomé-et-Principe, Comores, Sierra Leone)
1996	3 (Sierra Leone, Niger, Burundi)	3 (Guinée, RCA, Sierra Leone)
1997	1 (Sierra Leone)	1 (Zambie)
1998		1 (Guinée-Bissau)
1999	3 (Niger, Comores, Côte d'Ivoire)	
2000		3 (Comores, Sierra Leone, Côte d'Ivoire)
2001	1 (RDC)	5 (Côte d'Ivoire, Burundi, RCA, Burundi, Comores)
2002	1 (Côte d'Ivoire)	
2003	3 (RCA, Sao Tomé-et-Principe, Guinée-Bissau)	1 (Mauritanie)
2004		4 (RDC, Tchad, RDC, Guinée équatoriale)
2005	1 (Mauritanie)	
2006	1 (Tchad)	2 (Madagascar, Côte d'Ivoire)
2007		
2008	2 (Mauritanie, Guinée)	
2009		1 (Madagascar)
2010	1 (Niger)	2 (Madagascar, Guinée-Bissau)
2011		3 (RDC, Niger, Guinée-Bissau)
2012	2 (Mali, Guinée-Bissau)	

Source: Barka and Ncube, septembre 2012.⁹

Des facteurs tels que les faiblesses politiques et économiques, la corruption et le manque de structures démocratiques institutionnalisées offrent aux forces armées des arguments qu'elles peuvent invoquer pour justifier le renversement de dirigeants politiques. Par ailleurs, et cela n'a rien de surprenant, les pays subsahariens dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant a peu progressé depuis l'indépendance ont connu des coups d'État militaires plus nombreux que ceux où le taux de croissance du PIB par habitant était plus élevé¹⁰. Toutefois, à de rares exceptions près, les auteurs de coups d'État militaires ne redonnent pas la stabilité au pays et ne rendent pas le pouvoir aux civils. Malheureusement, la gouvernance aux mains des militaires est généralement ruineuse pour l'économie, et le cercle vicieux se perpétue donc. La Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Nigéria ont tous vu leur PIB réel se réduire de plus de 4,5 % à la suite des putschs¹¹. Le graphique 1 illustre la corrélation négative qui existe entre les coups d'État multiples et la croissance à long terme du PIB du pays. Les coups d'État successifs ont plongé certains pays africains, tels que le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo et la Guinée-Bissau, dans de longues périodes de contraction économique. Les exceptions apparentes, telle que la Guinée équatoriale, reflètent en fait une croissance fondée sur les ressources naturelles qui n'a pas produit d'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. L'instabilité nuit à l'investissement et au développement. Par contraste, les États ne disposant pas de ressources naturelles abondantes qui ont affiché les plus hauts niveaux de croissance soutenue sont presque invariablement ceux où il n'y a pas eu de coups d'État militaires ou ceux où il n'y a eu que peu.

Samuel Huntington a avancé l'argument que les ingérences des militaires dans les affaires gouvernementales sont davantage un problème politique qu'un problème militaire, et cette observation reste particulièrement valable pour la plupart des pays africains¹². En l'absence de règles fermement établies et d'institutions fortes qui réglementent les processus politiques, les syndicats de travailleurs, les étudiants, le clergé, les groupes de pression et les militaires entrent tous en concurrence pour contrôler le pouvoir de l'État. C'est là une

Graphique 1. Croissance du PIB par habitant et nombre de coups d'État militaires et de tentatives de coups d'État militaires dans divers pays d'Afrique subsaharienne, 1960-2012



Source: Barka and Ncube, septembre 2012¹³.

caractéristique de l'environnement politique de la période postindépendance dans de nombreux pays africains. Vu leurs dimensions et leur influence intrinsèque, les forces armées africaines sont ainsi devenues des acteurs de premier plan sur la scène politique et ont conservé ce privilège.

Avec l'émergence d'alliances entre les hauts dirigeants militaires, politiques et économiques (y inclus, dans certains cas, des partenaires étrangers) basées sur leurs intérêts financiers partagés, les ingérences des forces armées dans le domaine de l'économie se sont faites plus diffuses et plus complexes. En Angola, par exemple, des militaires participent aux négociations contractuelles avec des entreprises étrangères, siègent à certains conseils d'administration et sont des actionnaires majoritaires d'entreprises de télécommunications¹⁴. Les diverses administrations militaires qui ont gouverné le Nigéria se sont de même impliquées inextricablement dans le domaine de l'économie. Les officiers des forces armées nommés à des postes d'administrateurs de sociétés et à de hautes fonctions politiques, en tant que gouverneurs d'États par exemple, ont acquis des richesses et un pouvoir politique immenses. Nombreux sont ceux d'entre eux qui, même après leur départ à la retraite, sont restés de puissants acteurs dans la vie politique nigériane.

En 1999, par l'élection démocratique d'Olusegun Obasanjo, général à la retraite, le peuple nigérian a mis fin à 16 ans de régime militaire. Le nouveau gouvernement a compris les conséquences sur sa réputation et son efficacité des longues années d'ingérence militaire dans l'activité commerciale. Il a rapidement mis de nombreux officiers à la retraite, annulé des permis d'exploitation pétrolière et réaffirmé ses droits de propriété sur des terres dont il était soupçonné qu'elles avaient été attribuées de manière illicite à des hauts gradés¹⁵. Des efforts analogues d'amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité se poursuivent actuellement au Nigéria.

La subversion du métier des armes en vue de gains financiers a un effet de distorsion sur les incitatifs offerts aux fonctionnaires de l'État qui sont nécessaires pour assurer l'efficacité et le professionnalisme des forces armées. Elle mine également l'engagement de protection du pays et de ses habitants

pris par ces forces. Platon avait déjà noté il y a quelque 2.400 ans que les ingérences des militaires dans les autres professions « mènent à la ruine de la cité ».¹⁶

Complexité des relations civilo-militaires en Égypte

« La Deuxième république égyptienne ne verra le jour que lorsque la république des officiers aura cessé d'exister¹⁷. » Ce sombre avertissement reflète plusieurs décennies de relations complexes entre civils et militaires en Égypte. L'Égypte est devenue une république, de nom, en 1952 à la suite de la déposition du roi Farouk par les forces armées. Le premier président de la République, Gamal Abdel Nasser, était un ancien officier, de même que ses successeurs Anouar el-Sadate et Hosni Moubarak : l'Égypte a connu *de facto* un régime militaire pendant 59 ans. Les forces armées tenaient les rênes du pouvoir, intervenaient directement dans l'élaboration des politiques et soutenaient le chef de l'État en place. Les forces armées avaient le contrôle des entreprises appartenant à l'État¹⁸ et de nombreuses activités économiques, assurant la gestion d'entreprises aussi diverses que des garderies d'enfants, des stations balnéaires et des stations-services. Et elles ne déclaraient à l'État aucun des revenus qu'elles en tiraient¹⁹.

Les événements du Printemps arabe de 2011 ont tenté de mettre fin à cette tendance. L'immense envergure des manifestations a amené les forces armées à conclure que la stabilité de l'État était menacée et elles ont orchestré l'arrestation et la déposition de Hosni Moubarak en février de cette année. Les militaires égyptiens se sont attirés à l'époque des félicitations générales de la part de la population locale et de la communauté internationale, pour la retenue dont ils avaient fait preuve en s'abstenant de répondre par la violence à des manifestations pour la plupart pacifiques. Les forces armées ont alors pris le contrôle direct du gouvernement et dirigé le pays par l'entremise du Conseil suprême des forces armées (CSFA).

Face à une économie en chute libre et à de nombreuses pressions internes et internationales en faveur du changement, le CSFA a organisé un processus hâtif de rédaction d'une nouvelle constitution et d'établissement d'un calendrier pour les élections parlementaires et présidentielles. Les élections parlementaires ont eu lieu à la fin 2011, le parti Liberté et Justice, qui représentait l'Association des Frères musulmans, faisant alors figure d'acteur politique dominant.

Soucieux de protéger les nombreux privilèges politiques et économiques des forces armées contre un nouveau chef d'État, le CSFA a émis en juin 2012 une déclaration constitutionnelle complémentaire par laquelle il prenait le contrôle de toutes les affaires militaires et s'attribuait un rôle important au sein de comité chargé de

rédiger la nouvelle constitution.

Après être devenu le premier dirigeant démocratiquement élu de l'Égypte, Mohamed Morsi a procédé à une purge des généraux qui avaient émis cette déclaration constitutionnelle complémentaire, mais il n'a pas pu abolir les pouvoirs et les privilèges que le CSFA s'était attribués. Les militaires et les nouveaux dirigeants civils semblaient être parvenus à un arrangement difficile concernant la gouvernance, les militaires ayant renoncé à intervenir publiquement dans ce domaine et ayant même accepté la nomination par le président Morsi de nouveaux généraux au haut commandement.

La Constitution adoptée par voie de référendum en décembre 2012 a officialisé l'autonomie des forces armées. Elle exigeait que le ministre de la Défense soit un officier. Elle retirait également au Parlement le pouvoir de supervision du budget de la défense, pour le confier au Conseil national de la défense, organe comptant 15 membres dont 8 militaires²⁰, privant ainsi le public et le gouvernement d'informations sur l'usage fait par les forces armées des fonds qui leur étaient alloués. Cela signifiait aussi que les forces armées pouvaient continuer de tirer des revenus considérables de leurs privilèges économiques. Quels que soient leurs produits, depuis les téléviseurs jusqu'à l'huile d'olive, les vastes entreprises économiques des forces armées sont exemptes d'impôts, emploient des troupes pour leur fournir de la main-d'œuvre et achètent à des conditions de faveur des terres appartenant à l'État²¹.

Le style exclusif de gouvernance du président Morsi, les prétentions de celui-ci à des pouvoirs étendus et mal définis, les troubles économiques persistants, le creusement des divisions dû à la crainte de voir les islamistes dominer la société égyptienne, et l'incertitude permanente quant à la légalité de la Constitution de 2012 ont induit des tensions toujours croissantes au sein de la société. Les manifestations massives ayant eu lieu à la fin juin 2013 ont de nouveau offert aux forces armées une occasion d'intervenir. Le 2 juillet, ces forces ont démis le Président de ses fonctions, une fois encore en invoquant la nécessité de maintenir la stabilité nationale. Lors des protestations subséquentes des partisans de Mohamed Morsi, les militaires ont opté pour l'usage de la force pour disperser les manifestants et ont arrêté les dirigeants de l'Association des Frères musulmans. Ces opérations de répression ont fait plus de 1.000 morts.

L'année suivante, les forces armées ont continué d'étendre leur contrôle, ont arrêté 20.000 personnes (chiffre estimatif) perçues comme une menace pour l'appareil militaire et ont pris des mesures répressives à l'encontre des médias indépendants et de la société civile²². Au moyen d'une nouvelle Constitution adoptée par référendum en 2014, les forces armées ont affirmé leur autonomie budgétaire, accordé l'immunité à leurs membres en les soustrayant à la compétence des tribunaux

civils et se sont attribué le pouvoir d'arrêter les civils et de les traduire en justice devant les tribunaux militaires. En outre, elles ont non seulement réaffirmé mais également étendu leur contrôle dans le domaine économique, qui porte à présent sur des produits de première nécessité tels que l'eau en bouteilles et le mobilier ainsi que sur des grands projets d'infrastructure, d'énergie et de technologie²³. Les forces armées ont dans le même temps préparé la voie à leur commandant en chef, le général Abdel Fatah al-Sissi, qui s'est présenté en position de force aux élections présidentielles, de 2014 et qui a accédé officiellement à la magistrature suprême avec 96 % des suffrages exprimés.

Les forces armées égyptiennes perçoivent sans nul doute cette évolution comme un retour au rôle qui leur revient de droit en tant qu'institution dominante au sein de la société, mais il est clair qu'elles ont enfreint ces principes du professionnalisme militaire que sont la subordination aux autorités civiles démocratiques, la soumission à l'état de droit et la pratique d'une culture institutionnelle éthique. Comme l'ont révélé les événements survenus en Égypte, lorsque les forces armées se montrent incapables de se conformer à l'un des principes fondamentaux du professionnalisme, elles se trouvent en conflit avec tous les trois.

Une éthique institutionnelle

En sus du contrôle civil démocratique des forces armées et de l'allégeance de celles-ci à la nation, il faut également en tant que préalable à l'élaboration de forces professionnelles une éthique interne. celle-ci comporte l'adhésion à des valeurs telles que la promotion au mérite, l'obligation pour les chefs et les subordonnés de rendre compte de leurs actes, et l'application compétente, impartiale et humaine des mesures de sécurité. Ces valeurs institutionnelles ne sont pas innées : elles doivent s'enseigner. Il faut dispenser aux soldats des formations spécifiques dans ce domaine, de la même façon que leur sont inculqués les principes de la discipline, du droit et du combat, le tout dans le cadre général de la place des forces armées dans une société démocratique.

L'éthique du soldat est un pilier essentiel de la culture institutionnelle des forces armées et un élément indispensable au succès de leur mission. Parallèlement à une formation appropriée, les soldats doivent avoir le courage de défendre les intérêts de la société avant les leurs. Les recrues devraient être motivées autant par la bravoure, le dévouement, le sacrifice et le sens du

devoir de servir et protéger leurs concitoyens que par la solde. Le métier des armes est une vocation et tout le monde ne possède pas les qualités requises pour être un soldat professionnel.

Une telle éthique est importante pour établir et entretenir des forces armées professionnelles. Au Botswana, par exemple, les civils et les membres de la Force de défense du Botswana (BDF – *Botswana Defence Force*) perçoivent l'armée nationale comme étant « le plus capable des « services disciplinés » du pays. [...] Ses membres se considèrent comme les fidèles gardiens des ressources qui leur sont confiées par la nation²⁴. » Grâce à ce prestige, la BDF a le luxe de choisir ses effectifs parmi un vaste groupe de candidats possédant les qualités requises et elle est devenue de plus en plus sélective de manière à instaurer la culture institutionnelle qu'elle désirait : hautement disciplinée et éduquée, et dirigée par des cadres compétents. « En 2004, la BDF souhaitait recruter 80 à 100 nouveaux officiers et elle a reçu quelque 3.000 demandes ; elle cherchait 500 engagés volontaires et a reçu plus de 15.000 demandes²⁵. »

D'importantes mesures ont également été prises au niveau régional pour élaborer des instruments normatifs afin de prévenir les interventions des forces armées dans le processus politique des États africains. C'est ainsi qu'ont été formulés des cadres tels que la « Politique africaine commune de défense et de sécurité » de l'Union africaine (UA), la « Réponse de l'OUA aux changements inconstitutionnels de gouvernement », le « Plan stratégique indicateur de l'Organe sur la politique, la défense et la coopération dans le domaine de la sécurité » de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et le « Projet de Code de conduite des forces armées et de sécurité » de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La formulation de ces normes régionales explicites reflète la reconnaissance croissante de la nécessité d'améliorer la culture institutionnelle des forces armées du continent. Si elles sont appliquées, ces normes auront des répercussions de grande portée sur le développement politique de l'Afrique.

Obstacles au professionnalisme militaire en Afrique

Legs du colonialisme

Les raisons et les modalités des ingérences habituelles de nombreuses forces armées africaines dans les affaires économiques et politiques ont leur origine dans l'histoire coloniale du continent. Issues des cendres des forces armées coloniales, les armées africaines ont hérité des graines des préjugés ethniques semées par les colonisateurs, ce qui a mené à un déficit de professionnalisme. Les ethnies minoritaires constituaient généralement une part importante des forces armées coloniales, de manière à faire contrepoids aux ethnies historiquement plus puissantes. C'est ainsi, par exemple, que la minorité tutsie au Burundi et au Rwanda et que la minorité des populations pratiquant l'élevage animalier dans les régions septentrionales du Ghana, du Nigéria et du Togo occupaient une place prédominante dans les forces coloniales belges, françaises et britanniques avant l'indépendance.

Ce parti pris ethnique initial a eu des répercussions majeures sur la formation des forces armées après l'accession à l'indépendance. Les nombreux coups d'État dont la vague a emporté certains des premiers régimes au pouvoir durant la période de la postindépendance ont eu pour auteurs, dans de nombreux cas, des officiers des forces armées appartenant à ces minorités ethniques. Il en a été ainsi notamment d'Étienne Eyadéma au Togo en 1963, de Sangoulé Lamizana au Burkina Faso (alors dénommé « Haute-Volta ») en 1966, de Jean-Bedel Bokassa en République centrafricaine en 1966 et d'Idi Amin Dada en Ouganda en 1971. Conscientes de ce que leur situation privilégiée serait menacée par la règle de la majorité, ces forces armées dirigées par des minorités n'étaient guère disposées à appuyer les changements démocratiques. Par ailleurs, les forces coloniales ne voyaient pas quel intérêt elles auraient à préparer des officiers africains à une passation de pouvoir, ce qui fait qu'il y avait peu d'officiers possédant les qualités requises pour assumer le commandement.

Cinquante ans après, l'héritage colonial ne peut plus justifier le manque de professionnalisme persistant de tant de forces armées africaines. Devenus indépendants, les gouvernements avaient la possibilité de constituer des forces armées nouvelles et véritablement nationales en réformant la structure, les opérations et les méthodes de recrutement que leur avaient léguées les puissances coloniales. Au lieu de quoi les dirigeants ont choisi d'exploiter les défauts de ces forces pour créer et appuyer des systèmes politiques autocrates, ce qui a eu pour conséquences la multitude de difficultés qui continuent de s'opposer à la professionnalisation militaire en Afrique, notamment les préjugés ethniques et tribaux dans les forces armées ainsi que la politisation persistante et la faiblesse des capacités opérationnelles de celles-ci.

Préjugés ethniques et tribaux

Des forces armées organisées sur la base de préjugés ethniques ou tribaux ne sont pas capables de défendre la république ni, à plus forte raison, la population. Elles ne peuvent défendre au contraire que les intérêts de leur groupe ethnique ou de leur tribu. Elles n'ont pas la confiance de la population, ni la légitimité et la compétence des forces fondées sur le mérite, ce qui réduit leur efficacité. Malheureusement, dans de nombreux pays africains, la structure des forces armées est encore fondée sur des considérations ethniques ou tribales.

Il en est ainsi, par exemple, en Mauritanie où les forces armées sont divisées selon des lignes raciales, ethniques et culturelles, les institutions politiques, économiques et militaires étant, depuis l'indépendance, dominées par les Arabes-Berbères, groupe minoritaire qui ne compte que pour un tiers de la population du pays²⁶. Après des allégations faisant état en 1987 d'un complot à base ethnique menaçant cette dominance, le président Ould Taya a entrepris une « arabisation » quasi-totale de toutes les composantes des forces armées mauritaniennes.

De même au Tchad, la composition ethnique des forces armées ne reflète pas celle de l'ensemble du pays. Les Zaghawas, groupe auquel appartient le président Idriss Déby, dominent les forces tchadiennes et en occupent les postes clés après avoir chassé du pouvoir Hissène Habré en 1990. Les Forces

armées togolaises offrent un autre exemple du phénomène : leurs effectifs proviennent à 77 % du nord du pays et sur ces 77 %, 70 % sont des Kabyens, groupe ethnique du Président, et 42 % sont originaires de Pya, village natal du Président. L'ethnie kabye ne constitue cependant que 10 à 12 % de la population du Togo²⁷.

Le recrutement de troupes provenant principalement du groupe ethnique du Président est une pratique qui n'est que trop répandue en Afrique. Les officiers composant la chaîne de commandement ainsi constituée sont plus fidèles au Président qu'à la Constitution. Cette pratique mine les normes professionnelles des forces armées et oppose ces dernières les unes aux autres sur des bases ethniques. Ces divisions ont été exposées au grand jour lors des luttes intérieures qui ont éclaté au Soudan du Sud en décembre 2013, portant gravement atteinte au processus de renforcement des institutions du secteur de la sécurité en cours dans le plus jeune pays du continent.

En revanche, une armée composée d'éléments issus de communautés réparties dans tout le pays peut établir des bases solides sur lesquelles peut s'édifier un État démocratique. Une force diversifiée crée par ailleurs des conditions favorables à la professionnalisation, du fait que les promotions s'y font davantage au mérite que sur des bases ethniques et que son allégeance va à la nation toute entière et non pas à une ethnie particulière. On trouve un exemple d'une force ainsi diversifiée, représentative de l'ensemble de la société, en Tanzanie.

Lorsque les administrateurs britanniques ont mis sur pied le 6e bataillon du corps des fusiliers du Roi à la fin de la Première Guerre Mondiale, ils ont recruté les troupes parmi des groupes ethniques dispersés dans tout le pays, y compris ceux qui avaient servi dans l'Armée coloniale allemande, adversaire de la Grande-Bretagne. Aucun groupe ethnique n'était prédominant²⁸. Étant donné que la Tanzanie (le Tanganyika à l'époque) n'était pas considérée comme étant propre au développement colonial, les Britanniques n'ont pas cherché à établir une force à base ethnique pour contrôler la population majoritaire²⁹. À l'indépendance, le premier président du Tanganyika, Julius Nyerere, a volontairement maintenu une distance professionnelle à l'égard

des forces armées, les considérant comme un instrument de la répression coloniale. Ce n'est qu'en 1964, lorsque le Tanganyika et Zanzibar se sont unis pour former la Tanzanie et lorsque des troupes se sont mutinées pour obtenir une augmentation de leur solde et le renvoi des officiers britanniques que Nyerere a changé d'avis. Il a entrepris alors de créer une identité nationale dans les forces armées, afin de prévenir toute ingérence déstabilisante dans la politique³⁰.

De manière analogue, les Britanniques avaient recruté en Zambie (à l'époque la Rhodésie du Nord) des forces armées formées de divers groupes ethniques répartis dans tout le pays, aucun d'entre eux n'étant donc prédominant. Contrairement à Nyerere, toutefois, le futur président de la Zambie, Kenneth Kaunda, a établi immédiatement des liens de coopération étroits avec les officiers africains de l'armée coloniale, de sorte qu'il y avait peu de méfiance entre les dirigeants civils et militaires lors de l'accession de la Zambie à l'indépendance en 1964. Après l'indépendance, Kaunda a continué de mener une politique « d'équilibre tribal » à tous les niveaux de l'administration gouvernementale, reconnaissant le rôle joué par les déséquilibres ethnorégionaux dans les interventions militaires dans toute l'Afrique subsaharienne³¹.

Un exemple moderne de forces armées devenues plus inclusives est celui de la Force nationale de défense sud-africaine (SANDF). Des efforts concertés, déployés après l'apartheid, sont parvenus à créer une armée d'hommes et de femmes issue de forces antérieurement belligérantes. Sous la pression d'une transition politique, les forces armées se sont transformées de manière à représenter la population sud-africaine et à en refléter la diversité. Les instances gouvernementales, les autorités militaires et la société civile continuent de faire de l'inclusivité une caractéristique permanente de la politique nationale de sécurité de l'Afrique du Sud.

Les Forces armées burundaises ont également entrepris une large intégration à base de quotas et imposé un âge de départ obligatoire à la retraite afin de mieux refléter la composition de la population du pays. Après le cessez-le-feu de 2003, leurs dirigeants ont manifesté une ferme volonté d'intégrer les

rebelles, pour la plupart des Hutus, dans une armée dominée par les Tutsis. Cette intégration a eu lieu à tous les niveaux hiérarchiques et a comporté notamment le logement et l'entraînement de troupes de diverses origines ethniques dans les mêmes casernements. En l'espace de 3 ans, les préjugés fondés sur l'ethnicité ont connu une réduction spectaculaire dans les forces armées, notamment chez leurs membres les plus jeunes. Les Forces armées burundaises y ont gagné en cohésion³².

Politisation des forces armées et militarisation de la politique

La politisation des forces armées n'est que la partie émergée de l'iceberg, sous laquelle se situe, invisible, une concurrence active parmi les politiciens pour obtenir le soutien de ces forces. En fait, la majorité des coups d'État militaires ayant eu lieu en Afrique étaient appuyés par des acteurs politiques concurrents. Le jeu d'une telle concurrence au sein du même parti au pouvoir débouche généralement sur une « révolution de palais » et non pas sur une rupture complète de l'ordre constitutionnel. Au Togo, par exemple, après le décès du président Gnassingbé Eyadéma en 2005, son fils Faure Gnassingbé lui a succédé après que des généraux fidèles au président défunt eurent empêché le président de l'Assemblée nationale de le faire, ainsi que le prévoyait la Constitution.

Certains partis politiques s'efforcent de trouver des sympathisants au sein des forces armées, en prévoyant d'usurper le pouvoir en temps de crise. Il est révélateur de constater qu'au Mali, le coup d'État militaire de 2012 a obtenu le soutien de plusieurs partis politiques, malgré la condamnation unanime de la communauté internationale. En Côte d'Ivoire, des partisans de l'ancien président Laurent Gbagbo ont continué de rechercher l'appui de sympathisants au sein des forces armées pour saper l'autorité du président Alassane Ouattara³³. Ces manœuvres politico-militaires illustrent une pratique africaine commune, à savoir la recherche par des acteurs politiques d'appuis en faveur de leurs causes dans les forces armées et non pas auprès de la population.

Si le haut niveau de professionnalisme militaire de certains pays occidentaux a rendu obsolète la possibilité pour des politiciens de détourner

à leur profit l'appareil de sécurité de l'État, la manipulation des allégeances militaires reste chose commune dans de nombreux pays africains. Mais une telle démarche est intrinsèquement instable, ainsi que l'a illustré clairement l'expérience de la Côte d'Ivoire. Lorsque le premier président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, a pris le contrôle du secteur de la sécurité, il en a réduit les dimensions et a créé une milice loyale envers le parti, composée principalement de Baoulés (groupe ethnique d'Houphouët-Boigny). Il s'est livré en outre à une forme de manipulation des forces armées en accordant aux officiers des soldes d'un montant élevé par rapport à la rémunération des autres fonctionnaires ainsi qu'en donnant à des officiers de haut grade des postes au sein du parti et d'autres avantages³⁴.

Ce favoritisme notoire a ouvert la voie à l'instabilité politique et à l'insécurité qui se sont installées subséquemment en Côte d'Ivoire. À la mort d'Houphouët-Boigny en 1993, le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, successeur constitutionnel s'empressa de prendre le pouvoir, avec l'aide de quelques officiers de la gendarmerie appartenant à son groupe ethnique et à son clan politique. Par cet acte, sans précédent dans l'histoire politique et constitutionnelle de la Côte d'Ivoire, les forces de sécurité ont renoncé à leur image d'unité et de neutralité et sont devenues dès lors des joueurs centraux sur l'échiquier politique³⁵. C'est cette même gendarmerie, qui était mieux équipée et mieux formée que le reste des forces armées ivoiriennes, qui a porté plus tard Laurent Gbagbo à la tête de l'État après les élections de 2000 à l'issue desquelles son concurrent à la présidence, le général Robert Guéï aujourd'hui décédé, s'était proclamé vainqueur. Comme dans d'autres pays africains, certains éléments des forces de sécurité sont ainsi devenus faiseurs de rois.

De telles relations ont pour conséquence des forces armées plus partisans et moins professionnelles aux yeux de la société, et donc une diminution du respect pour l'institution, respect qui est nécessaire pour recruter des soldats dévoués, disciplinés et compétents. La nécessité d'un soutien des forces armées, par ailleurs, explique pourquoi les politiciens sont souvent disposés à tolérer et, parfois, à encourager un emploi des ressources publiques par les

dirigeants militaires aux fins de leur enrichissement personnel. La réalité qui s'instaure ainsi est non seulement une politisation des forces armées mais aussi une militarisation de la politique.

La garde présidentielle : soutien des régimes non démocratiques

Les gardes présidentielles sont des acteurs politiques importants en Afrique. Au Burkina Faso, durant la mutinerie de 2011, la situation est restée relativement maîtrisée jusqu'à ce que des membres de la garde présidentielle prennent part aux manifestations, ce qui a eu pour conséquence la démission forcée du Premier ministre Tertius Zongo et de son administration, le limogeage de chefs militaires clés et l'acceptation des revendications de certains mutins. Du fait de ces concessions, la même garde présidentielle a agi vigoureusement pour mettre fin définitivement à la mutinerie des forces armées.

Les événements du Burkina Faso illustrent le rôle important que joue la garde présidentielle dans la sécurité et la stabilité du régime en Afrique. Dans la pratique, cette garde fait contrepoids au reste des forces armées et joue fréquemment un rôle central dans les divers coups d'État et contre coups d'État ayant lieu en Afrique. En Mauritanie, le général-président Ould Abdel Aziz a commandé le Bataillon autonome de sécurité présidentielle (BASEP) pendant plus de 15 ans. À la tête de cette unité d'élite de l'Armée mauritanienne, il a paré à deux tentatives de coup d'État avant d'en mener un lui-même en 2008. Dans de nombreuses forces armées africaines, c'est ainsi la garde présidentielle qui détient le pouvoir réel.

Ces unités sont, en Afrique, généralement mieux équipées, mieux entraînées et mieux supervisées que le reste des forces armées. Et comme la plupart ne relèvent pas du ministère de la Défense ou du chef d'état-major des forces armées, elles sont communément considérées comme une armée au sein de l'armée. Souvent fortement politisées et parfois reflétant des préjugés ethniques évidents, elles présentent tous les signes du manque de professionnalisme observé dans les forces armées africaines, mais se trouvent cependant dans une position encore plus influente par rapport au pouvoir politique. Dès lors, les officiers de la garde présidentielle se trouvent régulièrement à l'origine de déficiences en matière de gouvernance du secteur de la sécurité. Soucieuses de conserver le rôle clé qui est le leur, les gardes présidentielles manifestent une aversion pour toute réforme qui pourrait mettre en question un tel privilège. Relevant directement du chef de l'État, elles ont un effet dissuasif sur le reste des forces armées.

Certaines gardes présidentielles africaines sont parvenues à aider le régime en place à s'y maintenir par la répression. Lors des élections de 2012 en République

démocratique du Congo, par exemple, la garde présidentielle est intervenue activement pour appréhender des membres clés de l'opposition, ôtant ainsi sa légitimité au processus électoral. À terme, il n'est pas durable de gouverner par la répression ; en fait, ces actions minent la confiance du public et l'intégrité des institutions, ce qui amène le gouvernement à s'effondrer. Il en a été ainsi du Niger. En 1999, le président Ibrahim Baré Maïnassara a été assassiné par sa garde présidentielle, dont le commandant, le major Daouda Mallam Wanké, a pris le contrôle du pays. Les élections organisées plus tard la même année ont porté au pouvoir un officier des forces armées soutenu par la garde présidentielle, Mamadou Tandja. Dix ans plus tard, en 2010, après que le président Tandja eut suspendu le gouvernement et annoncé qu'il allait gouverner par voie de décrets, il a été renversé par un coup d'État mené non pas par la garde présidentielle, qui lui était restée fidèle, mais par le chef d'escadron Salou Djibo des forces armées nigériennes.

Sachant que leur pouvoir dépend du chef de l'État, de nombreuses gardes présidentielles africaines sont loyales et dévouées à la cause de leur bienfaiteur, quelle que soit la constitutionnalité des actions de celui-ci. En conséquence, elles ne se sentent généralement pas tenues de respecter les limites juridiques et de s'abstenir de porter atteinte aux droits de l'homme au nom de la sécurité nationale. En Guinée, par exemple, en 2009, des manifestations d'opposants au chef de la junte militaire, le capitaine Moussa Dadis Camara, se sont terminées par un bain de sang, sa garde présidentielle ayant ouvert le feu sur des manifestants non armés rassemblés au stade national de Conakry. Au moins 157 personnes ont été tuées, environ 1.200 ont été blessées, et au moins 63 femmes ont été violées³⁶. Subséquemment, Camara a été lui-même victime d'une tentative d'assassinat commise par le chef de sa garde présidentielle.

Faiblesse des capacités opérationnelles : symptôme de l'absence de mission

Le professionnalisme d'une force armée repose sur des systèmes de commandement et de contrôle efficaces ainsi que sur des aptitudes et des ressources appropriées pour permettre à la force de s'acquitter de ses missions. Nombreuses sont cependant les forces armées africaines qui, en raison de la faiblesse de leurs capacités opérationnelles, ne sont pas en mesure de jouer ce rôle, ce qui remet en question leur pertinence même. La déroute des forces armées du Mali face aux rebelles islamistes en 2012, la prise de Goma par le groupe rebelle M23, aujourd'hui défunt, en République démocratique

du Congo la même année et la désintégration des forces armées de la République centrafricaine suite à la conquête aussi rapide que facile de Bangui par les forces rebelles de la Séléka en 2013, illustrent la faiblesse des capacités opérationnelles de nombreuses armées subsahariennes. Parmi les multiples raisons pouvant expliquer cette inefficacité, sont à retenir les problèmes suivants : déficiences dans la chaîne de commandement menant à l'indiscipline, insuffisance de la supervision des pratiques relatives aux achats, faiblesses de la gestion des ressources réduisant les capacités opérationnelles, baisse du moral, et mission désalignée ou obsolète.

Déficiences dans la chaîne de commandement menant à l'indiscipline. La présence d'une chaîne de commandement fonctionnelle est une condition préalable à laquelle doit satisfaire toute institution militaire. Elle reflète la qualité du leadership et de la discipline et promeut la responsabilité redditionnelle. Malheureusement, des rapports provenant des quatre coins du continent africain brossent le tableau de forces armées dont la main gauche ne semble pas savoir ce que fait la main droite. Il semble y avoir très peu de rapports entre la politique militaire officielle et les actes des troupes aux niveaux subalternes. On peut citer à ce propos l'exemple des soldats qui combattent les insurgés de Boko Haram dans le nord du Nigéria, soldats que les populations civiles accusent de commettre des atrocités³⁷. Le haut commandement nigérian éprouve des difficultés à expliquer ces actions tout en indiquant clairement qu'il n'ignore pas les effets exacerbants que peuvent avoir les mesures de sécurité intérieure agressives sur les populations locales.

Les forces africaines sont, pour leur vaste majorité, régies par des textes législatifs tels que des règlements du personnel et un code de discipline militaire. Toutefois, les actes criminels commis hors des casernes restent souvent impunis en raison des déficiences de la chaîne de commandement et du protocole disciplinaire, perpétuant ainsi l'opinion que, dans certains pays, les militaires sont au-dessus de la loi. Ceci vient renforcer la culture d'impunité qui mine la réputation des forces armées et encourage à des écarts de conduite au sein des troupes.

En Côte d'Ivoire, sous Laurent Gbagbo, aucune sanction n'a été infligée aux auteurs d'un massacre commis en 2000 par des troupes fidèles au Président ayant tué des civils qui contestaient la légitimité de l'élection de celui-ci. Personne n'a non plus été tenu responsable des massacres survenus durant les manifestations de 2004. Après l'accession au pouvoir et l'instauration du régime démocratique d'Alassane Ouattara en 2011, les auteurs de ces faits ont été traduits en justice. Toutefois, le gouvernement Ouattara n'a toujours pas appliqué le même traitement à des soldats qui, sous son autorité, ont commis des crimes au lendemain des élections contestées de 2010.

Il existe, certes, des exceptions. Au Bénin, à plusieurs reprises, le pouvoir judiciaire a arrêté des enquêteurs de la gendarmerie et de la police pour arrestations arbitraires et sévices à l'encontre de citoyens détenus par les autorités. Au Burkina Faso, 566 soldats ayant pris part à la mutinerie de 2011 ont été exclus des forces armées et 217 meneurs ont été arrêtés, traduits devant un tribunal militaire et condamnés à des peines de prison pour avoir déshonoré les forces armées, troublé l'ordre public et violé les droits de l'homme³⁸.

Insuffisance de la supervision des pratiques relatives aux achats. Il est une autre manifestation visible des carences de la gouvernance des forces armées, au niveau des achats des fournitures et équipements des forces. La plupart des troupes se plaignent des conditions de vie peu dignes dans les casernes, des montants négligeables de la solde et de l'absence de possibilités d'avancement. Et cependant, le budget des forces armées est mieux doté que celui de la plupart des autres services publics. Au Nigéria, par exemple, de nombreuses casernes sont restées en piètre état même après des dépenses de près de 12 milliards de naïra (environ 76 millions de dollars) en frais de réfection et de construction³⁹. Des allégations de corruption concernant l'achat d'équipements de qualité inférieure et le détournement de fournitures au profit de Boko Haram ont contribué à réduire encore la confiance dans l'armée nigériane et ont porté atteinte directement à l'efficacité de celle-ci.

L'une des raisons du problème est que les services financiers et administratifs des ministères de la Défense sont souvent des coquilles vides,

fortement sous-dotées en personnel ainsi qu'en moyens de s'acquitter de leurs fonctions. La faiblesse résultante de la supervision des contrats d'achat de ces ministères ouvre la porte à une corruption généralisée et crée un problème de gouvernance. Par exemple, dans une évaluation du secteur de la défense de 19 pays africains, Transparency International a constaté que 90 % se classaient dans les deux quintiles inférieurs pour la transparence du processus d'achat (voir le tableau 2). Même lorsque les procédures administratives sont respectées lors des premières phases du processus de budgétisation, il suffit d'apposer un cachet « secret » ou « classifié » sur les marchés publics pour éviter les audits des entités de contrôle financier. Et bien que la confidentialité de certains marchés militaires soit nécessaire à des fins de sécurité nationale, il n'en est pas ainsi de la grande majorité de ces marchés.

Trop nombreux sont les pays où les décisions relatives aux marchés de la défense sont concentrées dans les mains d'une oligarchie politique et militaire alliée à des partenaires commerciaux intérieurs et extérieurs, ce qui fait que les achats sont déterminés davantage par les intérêts commerciaux ou l'attrait de l'enrichissement personnel que par la satisfaction des besoins réels des forces armées. En 2007, le montant des pots-de-vin versés en rapport avec l'obtention de fournitures militaires en Afrique se situait à environ 10 % de la valeur des contrats⁴⁰.

Le versement de pots-de-vin et de commissions occultes entraîne fréquemment pour conséquences des achats de matériels d'un prix excessif, qui est défectueux ou peu adapté aux besoins des forces armées. En Ouganda, par exemple, le général Salim Saleh, ancien guérillero et demi-frère du président Yoweri Museveni, a été impliqué dans plusieurs scandales de financements politiques avant de démissionner de son poste de conseiller principal du Président pour la défense et la sécurité⁴¹. Il a acheté pour l'armée ougandaise non seulement des rations alimentaires avariées mais aussi des chars T-54 et T-55, des hélicoptères et des chasseurs MiG-21 défectueux et inutilisables, en échange de quoi, les membres du haut-commandement touchaient des pots-de-vin à échéances régulières⁴². En 2010, l'ancien ministre de la Défense du Cameroun Rémy Ze Meka a été arrêté et accusé

Tableau 2. Notes anticorruption de certaines catégories d'affaires financières et administratives du secteur de la défense dans 19 pays africains, 2013 (4 = forte transparence, 0 = faible transparence)

	Note anticorruption	Transparence et détail du budget	Contrôle du budget	Disponibilité publique du budget	Audit interne	Audit externe	Pourcentage des dépenses secrètes	Accès législatif à l'information	Audit des programmes secrets	Dépenses licites hors budget	Dépenses effectives hors budget	Classification de l'information	Transparence du processus d'achats	Mécanismes de supervision
Kenya	D+	2	3	0	1	1	0	2	1	2	3	1	0	1
Afrique du Sud	D+	3	2	3	2	2	1	4	3	2	2	1	1	2
Éthiopie	D-	1	1	1	1	2	0	1	1	1	2	1	1	2
Ghana	D-	2	-	-	2	2	0	1	2	0	1	1	1	3
Rwanda	D-	2	2	2	1	2	0	1	0	1	0	1	2	0
Tanzanie	D-	1	1	2	1	1	0	2	2	0	2	1	1	2
Cote d'Ivoire	E	1	1	1	1	0	0	0	0	2	1	0	0	2
Maroc	E	1	1	2	0	1	0	0	1	1	2	0	0	0
Nigéria	E	1	1	2	2	1	0	1	0	0	0	2	2	2
Tunisie	E	1	0	1	0	2	0	0	0	0	2	1	0	1
Ouganda	E	2	2	1	1	2	0	1	2	0	0	1	1	2
Zimbabwe	E	1	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	F	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Angola	F	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	F	1	-	-	1	0	0	0	0	0	2	0	1	1
RDC	F	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Égypte	F	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Érythrée	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Libye	F	1	0	0	0	0	0	0	0	-	1	0	0	0

Source: Transparency International Defence and Security Programme, 2013.⁴⁴ Les notes anticorruption sont calculées d'après une évaluation des notes dans 77 catégories de risque de corruption.

d'avoir, au cours de son mandat de 2004 à 2009, détourné des fonds destinés à des opérations et à des projets de développement militaires. En 2013, en Afrique du Sud, l'administration du président Jacob Zuma s'efforçait encore de faire le jour sur des affaires de commissions et de pots-de-vin en rapport avec des marchés publics de matériel militaire d'un coût excessif octroyés à des entreprises internationales de défense remontant à 1999, le montant total desdits marchés dépassant 6 milliards de dollars.

Certains pays africains ont mis en place des mécanismes internes de supervision de la gouvernance. Par exemple, la plupart des pays africains francophones ont institué des services d'inspection au sein de leur ministère de la Défense. Ces services sont chargés de surveiller et de tester la capacité opérationnelle des forces armées, de fournir des conseils en la matière et de veiller à l'application de la politique officielle. Leurs principales attributions sont les suivantes :

- ◆ Vérifier l'application des lois, règles et décisions ministérielles relatives aux aspects administratifs et financiers des activités des forces armées ;
- ◆ Participer à la formulation et à la mise en œuvre de la doctrine militaire ;
- ◆ Émettre des rapports périodiques sur la gestion des ressources humaines, l'équipement, la formation et les besoins des forces armées.

Si les services d'inspection constituent une innovation institutionnelle importante, ils sont néanmoins, s'il ne leur est pas accordé des pouvoirs appropriés, facilement contournables. C'est ce qui se produit lorsque ces services n'existent que pour compléter l'organigramme du ministère de la Défense et ne sont que des voies de garage pour d'anciens chefs d'état-major ou hauts gradés. En outre, de telles nominations à ces postes sont sources de conflits d'intérêts, étant donné que l'inspecteur général peut se retrouver à examiner des contrats et des décisions approuvés soit par lui, soit par de proches collaborateurs, alors qu'il était en fonctions. Dans certains cas, les relations personnelles ou les egos influent sur l'approche du travail de

l'inspecteur général, nuisent à l'impartialité dans l'exercice de la supervision et ont des répercussions négatives sur les capacités opérationnelles du service.

Il est très rare en Afrique que le pouvoir législatif ou la société civile questionnent le comportement des dirigeants militaires ou interviennent dans des processus de passation de marchés opaques. En règle générale, le parlement ne supervise pas les dépenses militaires en raison de la croyance, dans la plupart des pays africains, que des enquêtes du législateur nuiraient à la sécurité nationale. Par exemple, bien que le Kenya se classe en 7^e place parmi les pays africains pour les dépenses de défense⁴³, ce n'est qu'en 2012 qu'il a adopté une loi exigeant que les forces armées soumettent leurs rapports financiers au parlement et au Président et que leurs comptes fassent l'objet de vérifications.

Dans d'autres pays africains où les dépenses militaires sont relativement élevées, tels que l'Angola et l'Algérie, il existe des lois qui exigent que le parlement surveille ces dépenses, mais il ne semble pas que ces lois soient appliquées dans toute leur rigueur. Au Ghana, trois comités parlementaires restreints connaissent des questions en rapport avec la sécurité et les forces armées, et la Commission de la défense et de l'intérieur est présidée par le dirigeant du plus grand parti d'opposition, ce qui devrait permettre d'exercer un contrôle sur le processus de budgétisation de la sécurité. Toutefois, lorsque la question du budget est abordée, il est régulièrement émis des objections à son examen pour des raisons de « sécurité nationale », objections auxquelles personne ne s'oppose⁴⁵. Au Togo, 25 % du budget national sont généralement alloués aux forces armées, soit le plus gros poste budgétaire, le secteur de la défense devenant ainsi celui qui est soumis au moins de contrôle externe⁴⁶. Dans d'autres pays, tels que le Nigéria, le budget opérationnel est décentralisé et l'armée de Terre, la Marine et l'armée de l'Air disposent chacune, pour les dépenses renouvelables, du pouvoir d'administrer leurs propres contrats⁴⁷. Il en résulte des difficultés accrues pour la supervision et des occasions supplémentaires de détournements de fonds.

Par contraste, des pays tels que l'Afrique du Sud et le Sénégal possèdent une structure de gestion civile robuste au sein du ministère de la Défense, ce

qui contribue à un degré relativement élevé de responsabilité redditionnelle concernant l'emploi des fonds⁴⁸. En Afrique du Sud, au Burkina Faso et en Ouganda, le pouvoir législatif exerce une supervision active au niveau de la formulation du budget du ministère de la Défense avant son adoption. Et dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Ouganda, lorsque des ingérences politiques compromettent le bon fonctionnement du ministère ou de la législature, il existe une société civile active qui rappelle le gouvernement à l'ordre. En 2012, par exemple, la ministre sud-africaine de la Défense et des Anciens Combattants, Lindiwe Sisulu, a été limogée après que le public eut été informé de ses négociations secrètes visant à la passation d'un contrat de 2 milliards de rand (environ 200 millions de dollars) pour acheter des avions d'affaires à réaction pour le président Zuma et le vice-président Motlanthe.

Faiblesses de la gestion des ressources réduisant les capacités opérationnelles. Une administration efficace est indispensable pour assurer le succès des opérations militaires. Seul un dispositif de gestion solide peut mobiliser les maigres ressources des forces armées africaines et les allouer à des emplois d'une efficacité optimale. L'absence de telles capacités est visible à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines, de l'équipement et de la logistique des forces armées africaines.

L'avancement fondé sur des considérations politiques et ethniques a eu pour effet, dans certains pays, de déséquilibrer l'ensemble de l'édifice hiérarchique des forces armées. Avant la crise de 2012, l'armée malienne comptait plus de 50 généraux pour quelque 20.000 soldats, soit un général pour 400 soldats. Cette proportion, au Niger voisin, était d'un général pour 600 soldats⁴⁹. Par comparaison, la brigade d'infanterie type de l'OTAN compte environ 3.200 à 5.500 soldats et elle est commandée par un général de brigade ou un colonel chevronné. Ce rapport disproportionné entre commandants et commandés est un problème courant en Afrique. Et en règle générale plus le rapport officiers/soldats est élevé, plus la force considérée est inefficace. L'inflation du corps des officiers est source d'inefficacité sur le plan du commandement et elle impose un fardeau supplémentaire au budget de la dépense. C'est également une source d'indiscipline au sommet de l'édifice

hiérarchique, du fait des frustrations qu'elle suscite chez les colonels qui, se voyant préférés à d'autres qui sont promus à des grades supérieurs pour des raisons plus politiques que professionnelles, désobéissent parfois ou refusent de se conformer aux ordres des nouveaux généraux, semant ainsi les graines de l'indiscipline au sein des troupes et rompant la chaîne de commandement. La rapide montée en grade du fils du président Museveni de l'Ouganda, le général de brigade Muhoozi Kainerugaba (devenu commandant du Commandement des Forces spéciales ougandaises après seulement 15 ans de service), par exemple, a évoqué le spectre du népotisme et du jeu de la politique⁵⁰.

Le manque d'entretien et le piètre état du matériel roulant ont également contribué à la paralysie croissante des forces armées de l'Afrique. Les armées de l'Air sont en disparition sur le continent. La plupart des aéronefs sont cloués au sol du fait du désengagement des partenaires internationaux des activités d'entretien technique coûteuses, doublé d'une réduction radicale des budgets de la défense. En conséquence, la majorité des pilotes de chasse ont mis fin à leur carrière militaire ; les plus heureux d'entre eux sont aujourd'hui pilotes commerciaux pour le transport aérien de VIP, lequel est devenu la principale mission des forces aériennes en Afrique subsaharienne. De même, seule l'Afrique du Sud possède encore des moyens importants d'intervention en haute mer. Ceci n'est toutefois pas nécessairement une évolution négative étant donné que les principales menaces maritimes auxquelles le pays est confronté dans la quasi-totalité des cas se présentent dans les eaux côtières et les zones économiques exclusives (soit à une distance de moins de 200 miles marins de la côte)⁵¹. Toutefois, les petites marines militaires telles que celle du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Kenya, du Sénégal et de la Tanzanie connaissent des problèmes d'obsolescence et d'entretien⁵².

On a assisté à une importante diminution des capacités opérationnelles de nombreuses forces armées subsahariennes dans les années 1990, après la fin de la Guerre froide. Ceci ne veut pas dire que ces forces d'avant la Guerre froide étaient plus professionnelles, mais elles disposaient du moins d'un strict minimum d'équipement en bon état, qui leur avait été donné et qui était entretenu en vertu de généreux accords de coopération visant à soutenir la

rivalité permanente des superpuissances. La fin soudaine de la Guerre froide a sonné le glas de telles dépenses. Privées de l'appui du bloc de l'Ouest et du bloc de l'Est, les forces subsahariennes se sont avérées incapables d'entretenir l'illusion de cohésion et de capacités opérationnelles. Au Burkina Faso, par exemple, 1999 a marqué la fin des programmes allemands de coopération qui avaient renforcé l'arme du génie. Le tarissement des financements a limité radicalement les activités des composantes de cette arme, qui avaient apporté d'immenses contributions à l'ouverture des zones rurales du Burkina Faso en construisant et en réparant des routes.

Le conflit malien a révélé en 2012-2013 les problèmes de gestion des forces armées des pays voisins. Malgré son expérience du maintien de la paix dans la région, la CEDEAO n'a pas été en mesure de mettre sur pied et de déployer une force fiable pour arrêter la progression rapide des forces djihadistes. Devant les hésitations de la CEDEAO à déployer ses forces en attente, la France est intervenue, avec l'aval de la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies, pour rétablir l'intégrité territoriale du Mali et empêcher les groupes militants de conforter leurs positions dans la région. Le fait est que rares étaient les pays de l'Afrique de l'Ouest qui possédaient les capacités logistiques requises pour déployer un bataillon eux-mêmes, sans appui extérieur.

Toutes les armées africaines ne sont pas dans un tel état d'obsolescence. Celles de l'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Maroc disposent généralement de personnels efficaces et bien entraînés et sont capables de mener des opérations combinées (interforces) et de fournir un appui logistique en cas de conflit. Il faut également reconnaître la qualité des forces armées de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) qui, formées de contingents de l'Ouganda, du Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya et de la Sierra Leone, ont rétabli l'ordre et stabilisé les principales villes somaliennes⁵³. De même, les Forces armées tchadiennes ont été capables de déployer dans de brefs délais 2.000 soldats formés à la guerre dans le désert pour faire face aux militants islamistes dans la région de l'Adrar des Ifoghas, dans le nord du Mali, lors de l'intervention multinationale de 2012. Les forces nigérianes

ont, elles aussi, joué un rôle essentiel dans l'effort de stabilisation dans le nord du Mali. Enfin, les 3.000 soldats de la brigade d'intervention des Nations Unies en République démocratique du Congo (RDC), venant de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et du Malawi, ont agi de manière décisive et contribué en 2013 à la défaite des rebelles du M23 qui étaient une force déstabilisante majeure dans l'est de la RDC.

Baisse du moral. Les forces armées africaines produisent bien des officiers hautement compétents et professionnels, issus des meilleures écoles militaires du monde, mais malheureusement, ces officiers se retrouvent incapables de se développer dans un environnement où la compétence et le professionnalisme ne sont pas récompensés par des promotions ou une montée en grade. L'inactivité et la stagnation professionnelle qui en résultent érodent la motivation des officiers si bien entraînés et compétents qu'ils soient. Ceci prépare le terrain à des mutineries répétées au sein de troupes qui se sentent sans direction, laissées à elles-mêmes et abandonnées par leurs dirigeants militaires et civils.

Le moral est d'une importance vitale sur le champ de bataille : sans lui, la défaite est inévitable. Le manque de motivation des troupes maliennes face aux militants islamistes et aux séparatistes touaregs en 2012-2013 était dû à divers facteurs convergents, notamment l'instabilité politique causée par le coup d'État militaire, les allégations de corruption aux plus hauts niveaux de la hiérarchie, et la faiblesse de l'appui et de l'équipement fournis aux troupes de front chargées de combattre les militants.

La corruption au sommet de la chaîne de commandement mine le moral des troupes et pousse celles-ci à y participer elles-mêmes ou à justifier les pratiques de corruption⁵⁴. Dans les pays où la solde est fortement insuffisante et n'est pas versée régulièrement, les soldats sont tentés de recourir à l'extorsion d'argent ou de biens dans la population locale ou d'entreprendre des activités lucratives afin de survivre. Comme cela se produit dans d'autres forces africaines, des officiers maliens auraient « recruté » davantage de soldats qu'il n'en existait en réalité, tout en vendant l'équipement et en empochant la solde des troupes fantômes⁵⁵. Parfois, les soldats se mettent

tout simplement en grève. En RDC, par exemple, des rapports parus dans les médias ont relié le non-versement de la solde aux troupes déployées dans l'est du pays à une corruption au sommet de la hiérarchie, lesquelles troupes, à leur tour, n'ont pas protégé les villages des incursions de l'Armée de résistance du Seigneur de l'Ouganda⁵⁶.

Les soldats les plus aventureux se montrent facilement disposés à s'orienter vers les activités criminelles organisées. À la suite du non-paiement de leur solde dans les années 1990, des hauts gradés de la Guinée-Bissau ont commencé à vendre des armes et des mines terrestres aux rebelles de la Casamance avant de passer au narcotraffic. Les soulèvements politiques et militaires et les règlements de compte sanguinaires qui déstabilisent constamment la Guinée-Bissau depuis cette époque sont étroitement liés au trafic des drogues qui a corrompu les membres du gouvernement et les chefs militaires⁵⁷.

Les mêmes cartels de la drogue ont infiltrés d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et compromis d'autres manières l'intégrité de leurs dirigeants politiques et militaires. L'ancien chef d'État du Mali, Amadou Toumani Touré, a tenté d'exploiter les organisations criminelles organisées afin d'exercer une influence dans le nord du pays⁵⁸. Des membres de l'armée malienne ont été mis à disposition d'armées privées de contrebandiers (ou trafiquants) pour les diriger temporairement⁵⁹. Des officiels maliens ont même parfois pris part directement à des affrontements entre différents gangs criminels⁶⁰. Bien que cela ne saurait excuser le renversement d'un gouvernement démocratiquement élu, les liens du régime malien avec le crime organisé ont mené à une perte de légitimité et à une érosion de l'efficacité des instances gouvernementales.

Mission désalignée ou obsolète. L'un des postulats énoncés par Stanisław Andrzejewski est que « des forces armées oisives, sans menace extérieure à contrer, risquent davantage de s'ingérer dans la politique intérieure »⁶¹. Ceci paraît exact en Afrique, où de nombreuses armées n'ont pas de vision ni d'objectif clair. Dans cette optique, un matériel roulant obsolète et des personnels mal préparés et peu motivés ne sont que les symptômes d'un

problème plus général. Il n'existe qu'un nombre limité de pays africains qui possèdent une stratégie de sécurité nationale bien définie ; or une telle stratégie est essentielle pour aligner les ressources en fonction des priorités nationales identifiées, pour coordonner les efforts pluri-institutionnels et pour favoriser une compréhension commune des rôles et des responsabilités de toutes les branches du gouvernement de manière à ce que l'État, les forces armées et la société civile en bénéficient.

Pour la majorité des forces armées africaines, la doctrine qui les guide est encore fondée sur la défense de la Nation contre un ennemi étranger. Toutefois, rares ont été les conflits inter-États en Afrique, au cours des dernières décennies en particulier. En outre les États africains sont parvenus à recourir à des mécanismes internationaux pour résoudre pacifiquement leurs différends frontaliers. Les litiges de ce genre survenus entre le Nigéria et le Cameroun, le Burkina Faso et le Mali ainsi que le Bénin et le Niger ont tous été résolus par l'entremise de Cour internationale de Justice de La Haye.

Les menaces africaines sont au contraire presque toutes de nature intérieure. Boko Haram et le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger défient les autorités nigérianes depuis de longues années. Le gouvernement de l'Angola et celui du Sénégal luttent depuis des décennies pour vaincre les forces séparatistes tenaces des provinces de Cabinda et de la Casamance, respectivement. Les séparatistes touaregs, aidés par un assemblage de groupes militants islamistes, ont tiré parti du flottement politique à Bamakopour s'assurer des avantages dans la lutte engagée pour contrôler le nord du Mali. Le chef de guerre ougandais Joseph Kony et ses forces irrégulières commettent des atrocités envers les population ougandaises, congolaises et centrafricaines depuis plusieurs décennies, en dépit des efforts des armées nationales concernées. Le groupe extrémiste violent al Shabaab continue de poser un risque pour la stabilité en Somalie.

Ces mouvements insurrectionnels intérieurs soulignent l'écart qui existe entre les mandats des forces armées et les menaces réelles pour la sécurité. Dans certains pays, les éléments irréguliers qui s'opposent aux forces gouvernementales sont mieux équipés, plus mobiles et possèdent

une meilleure connaissance du terrain que celles-ci⁶². Les forces de sécurité doivent, en conséquence, devenir plus compétentes et plus professionnelles pour prendre le dessus. Tant que les dirigeants africains n'auront pas identifié clairement la mission de leurs institutions de sécurité et ne l'auront pas intégrée dans leurs processus de planification stratégique, ils ne seront pas en mesure de fournir des ressources à leurs troupes et de les former pour leur permettre de faire face aux problèmes de sécurité réels auxquels leurs pays sont confrontés.

Priorités pour la professionnalisation des forces armées en Afrique

Au vu du nombre des difficultés apparemment insurmontables qui se présentent, la professionnalisation des forces armées africaines peut sembler relever du rêve. Il est cependant des raisons d'espérer. Les progrès en la matière exigeront la réalisation de réformes dans trois grands domaines : la révision du mandat des forces armées et de leur rôle dans le secteur de la sécurité, la dépolitisation de l'environnement dans lequel ces forces opèrent, et l'institutionnalisation de l'éthique et de la responsabilisation redditionnelle dans la culture militaire.

Révision du mandat des forces armées

Les armées coûtent cher. Les forces professionnelles doivent être éduquées, entraînées, équipées et entretenues. Il est donc bon de savoir, dans ces conditions, ce qui est attendu des forces armées pour éviter un gaspillage de ressources. La plupart des forces armées africaines sont conçues et organisées pour faire face à une agression étrangère et ne sont pas en mesure de répondre de manière appropriée aux menaces non traditionnelles en matière de sécurité telles que les conflits intérieurs, la criminalité transnationale, la piraterie maritime, le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ce décalage est dans les armées africaines un facteur clé d'inefficacité. De plus en plus, les forces armées sont déployées en vue d'activités de police, fonction très

différente du combat militaire ; leur affectation à ces activités contribue à des atteintes aux droits de l'Homme et à un manque de professionnalisme. Pour mieux répondre aux menaces réelles qui pèsent sur les pays, ainsi que pour professionnaliser leurs armées, les autorités africaines doivent impérativement modifier leur vision du secteur de la sécurité. Une réorganisation des forces de sécurité de manière à ce que leur structure soit plus adaptée à la menace identifiée et une intégration de leurs missions dans le cadre d'une politique de défense globale cohérente renforceront la pertinence et les capacités opérationnelles des forces armées africaines et rehausseront leur prestige.

Redéfinition de la mission. L'un des objectifs de la politique de défense doit être la mise en place de forces armées qui soient apolitiques, responsables de leurs actes, capables et d'un coût abordable⁶³. Ces forces armées doivent, quant à elles, être conçues de manière à pouvoir accomplir leur mission. S'il n'existe pas de nécessité évidente justifiant la présence de forces armées nombreuses et orientés vers l'extérieur, l'État devrait rationaliser ses forces pour les rendre plus efficaces et plus aptes à répondre aux besoins de sécurité réels de la nation⁶⁴. Un élément clé de ce processus consiste à formuler une stratégie de sécurité nationale qui tienne compte à la fois des menaces étrangères et des menaces intérieures.

L'un des problèmes auxquels sont confrontés de nombreux gouvernements africains est celui de savoir ce qu'ils font de leurs forces armées lorsqu'elles ne combattent pas. Les Forces armées du Ghana (GAF), comme la plupart des forces armées africaines, n'ont pas eu à défendre le pays contre un agresseur extérieur depuis bien longtemps. Pour faire usage de ses aptitudes et les entretenir, les GAF ont fourni un soutien aux organismes de sécurité nationaux lorsqu'il le fallait et ont participé à diverses opérations internationales de maintien de la paix. Elles sont bien organisées et bien équipées pour fournir de l'aide, depuis les transports et les communications jusqu'au maintien de l'ordre, lors de certains types de catastrophes nationales. Leur personnel médical et leurs hôpitaux dispensent des soins aux Ghanéens qui en ont besoin et aident le gouvernement dans les

domaines de l'éradication des maladies et de l'éducation sanitaire. Les GAF aident la police à rétablir l'ordre lorsque des violences intercommunautés viennent menacer la stabilité et elles contribuent à des patrouilles mixtes avec la police en milieu urbain à répondre au vol à main armée et à d'autres crimes violents⁶⁵. Elles ont également apporté leur appui au ministère des Terres et des Ressources naturelles pour protéger les réserves forestières et les parcs du braconnage et des activités de coupe illégales⁶⁶.

Le Sénégal a, lui aussi, associé ses forces armées à certains projets de travaux publics dans le cadre d'un programme de coopération civilo-militaire dénommé « Armée-Nation » qui connaît un grand succès et par lequel les forces armées appuient le développement de l'infrastructure, le service national et la protection de l'environnement. Le travail avec les civils en vue d'améliorer leurs conditions de vie tout en restant apolitiques et professionnelles a créé un cycle qui s'auto-renforce de bonne volonté, de respect, de confiance et de fierté entre la population et l'armée sénégalaise⁶⁷.

S'il est souhaitable de se fixer pour objectif d'établir des liens avec les communautés locales, les forces armées doivent se concentrer sur leurs domaines d'expertise comparative. Les projets de développement qu'elles mettent en œuvre, par exemple, sont souvent plus coûteux et inhibent le développement économique du secteur privé. Chose plus importante, la plupart des pays africains font face à de graves menaces de sécurité, notamment de nature transnationale. Étant donné que les ressources ne sont pas illimitées, le secteur de la sécurité devrait se concentrer sur la prise en compte de ces menaces.

Étant donné la multiplicité des priorités en concurrence, il est important que la politique soit énoncée de manière précise. Les opérations de recherche et sauvetage ainsi que la lutte contre le narcotrafic et contre la piraterie maritime sont des domaines où les forces armées peuvent faire usage de leur expertise. La lutte contre ces menaces devra toutefois être soigneusement coordonnée et menée avec d'autres acteurs du secteur de la sécurité et les autres organismes gouvernementaux⁶⁸. De même, dans la plupart des circonstances, les dirigeants militaires devraient s'abstenir de jouer un rôle

autre que d'appui dans la lutte contre le terrorisme intérieur. La police, les organes de renseignement et les organisations paramilitaires ont reçu une meilleure formation pour fournir les réponses ciblées qu'exigent de telles menaces⁶⁹.

Par ailleurs, la plupart des forces armées africaines ont recueilli les avantages d'une participation aux opérations internationales de maintien de la paix. Ces opérations répondent aux problèmes généraux de sécurité sur le continent, prévenant ainsi les débordements transfrontières et les menaces pour la sécurité nationale qui en résultent. Elles renforcent également l'expertise, le sens de la mission et la fierté des troupes qui y prennent part.

Appui en faveur du perfectionnement du soldat. Le piètre état actuel du matériel roulant, le manque d'équipement approprié et l'amointrissement des capacités de l'armée de l'Air et de la Marine peuvent présenter une opportunité pour de nombreuses forces africaines. Le but de toute force de sécurité est d'abord de prévenir l'émergence de menaces pour la sécurité puis d'opposer une riposte efficace à celles de ces menaces qui se présentent cependant⁷⁰. La réalisation de cet objectif n'exige pas nécessairement un nombre accru de chars d'assaut, d'aéronefs et de vaisseaux. Étant donné que la plupart des opérations contemporaines seront de nature asymétriques et contre-insurrectionnelle, la mission des forces armées doit se concentrer sur la défense et la protection de la population. Il faut pour cela accorder la priorité au renforcement des effectifs militaires, au développement d'individus et d'unités qui soient compétents, sensibilisés et respectés. La conduite d'opérations de sécurité intérieure exige une présence permanente au sein des communautés, d'où la nécessité d'y inclure des militaires qui représentent les communautés qu'ils protègent. Il n'existe pas de meilleur moyen de comprendre pleinement le contexte local et d'instaurer respect et confiance entre les forces armées et la communauté. Et face aux compressions budgétaires, les déploiements de sécurité modernes et rationalisés devront appliquer des stratégies de lutte plus intelligentes en faisant usage de manière équilibrée de leurs capacités et d'une connaissance approfondie des communautés pour avoir un effet préemptif ou dissuasif sur les menaces.

Les forces africaines devraient se concentrer davantage sur le type de soldat dont elles souhaitent se doter que sur le nombre. Ceci renvoie à l'éthique du soldat et au fait que la carrière des armes n'est pas un métier ordinaire mais qu'elle exige au contraire une grande intégrité, de solides aptitudes, dévouement, loyauté et sacrifice. La professionnalisation des forces armées africaines exigera, entre autres composantes, la constitution de forces moins nombreuses mais mieux entraînées et mieux équipées. Ceci contribuera à un relèvement du niveau de recrues et à un accroissement des motifs de fierté et du professionnalisme.

Réforme des gardes présidentielles

La protection des hauts fonctionnaires et des institutions politiques est essentielle pour la continuité et la survie de l'État. Toutefois, la plupart des gardes présidentielles en Afrique tendent à être des unités militaires de dimensions appréciables, dotées d'un matériel relativement évolué et capables d'opérations prolongées.

Les présidents et les autres hauts dirigeants ont besoin d'une force plus discrète, capable de décourager les menaces immédiates et de les repousser. Toute menace de plus longue durée devrait relever de la compétence de la police, de la gendarmerie, des forces armées ou d'autres organismes de sécurité appropriés.

La garde présidentielle doit impérativement être investie d'une mission républicaine et ne pas constituer une unité favorisant une ethnie particulière et protégeant un régime particulier. Pour bien faire, de manière à assurer une allégeance envers la nation, elle devrait être formée de membres des forces armées, de la police et de la gendarmerie et refléter la composition démographique de l'ensemble de la société. Ces petites unités intégrées devraient recevoir une formation spécialisée qui renforce leurs capacités et, par suite, leur fierté professionnelle. Une fois cette approche adoptée, elle créera un élément protecteur qui s'opposera aux abus des gardes prétoriennes. La réduction des effectifs pléthoriques et trop payés de la garde républicaine permettra également de réaliser des économies en réorientant les ressources de sécurité du pays sur les priorités de l'État en matière de sécurité.

Ceci ne signifie pas qu'il n'y a pas de place pour des forces de sécurité d'élite, chose que l'Afrique du Sud n'a pas pleinement appréciée à l'égard de ses commandos lors de la transition postapartheid. À la création de la nouvelle SANDF intégrée, l'Afrique du Sud a dissous son système de commandos, unités paramilitaires qui avaient protégé les communautés urbaines ou rurales des menaces organisées, avec une participation communautaire. Ces unités ont été dissoutes en raison de

leurs origines liées au régime de l'apartheid, mais le vide laissé par leur disparition a eu pour effet de favoriser une montée en flèche de la criminalité⁷¹.

Focalisation sur l'éducation et la formation. L'une des difficultés auxquelles se heurtent de nombreuses forces armées africaines tient au fait que les connaissances scolaires et la formation au combat n'ont pas été considérées comme nécessaires pour l'avancement ou les promotions. Cela doit changer. L'éducation et la formation sont d'une importance cruciale pour la professionnalisation des militaires. En Afrique du Sud, la SANDF a institutionnalisé un programme de formation de base pour tous ses soldats et une formation à trois niveaux pour ses officiers. La formation dispensée aux lieutenants comprend des composantes de socialisation (acquisition de l'esprit militaire), de formation au combat armé et d'éducation militaire (compréhension du rôle approprié des forces armées dans une société démocratique moderne). Pour parvenir au grade de colonel, les officiers doivent ensuite suivre un cursus de gestion des forces armées. Enfin, pour atteindre le niveau d'officier général, ils suivent un programme de cours axé sur l'environnement politico-militaire dans le cadre duquel ils se trouveront à ce niveau⁷².

L'éducation et la formation sont également d'une importance cruciale pour réunir les forces belligérantes dans le contexte du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. L'expérience vécue au Burundi en phase de post-conflit a démontré que l'intégration des forces, le fait de leur dispenser la même formation et de les héberger dans les mêmes locaux leur permettaient des partages d'expérience et contribuait à les unifier⁷³.

Le rôle de l'institution militaire dans le domaine de l'éducation peut également améliorer sa réputation auprès du grand public. En offrant à tous ses membres un accès égal à l'éducation, les forces armées peuvent présenter un exemple d'équité dans l'allocation des ressources publiques tout en donnant aux communautés un sentiment d'appropriation. Un secteur de la sécurité plus éduqué réussira mieux, selon toute vraisemblance, à faire

preuve de retenue, de jugement et d'adaptabilité, qui sont d'une importance essentielle face aux menaces à base sociétales qui caractérisent de nombreux problèmes de sécurité en Afrique.

En 2010, un sondage-éclair a été réalisé au Libéria pour déterminer la perception des citoyens, membres des Forces armées du Libéria ainsi que civils, concernant la professionnalisation de l'armée après 6 ans d'un programme global de réforme du secteur de la sécurité⁷⁴. Dans l'ensemble, les résultats concernant l'éthique des soldats et le respect qui en résultait envers eux de la part de la population civile ont été très positifs. Militaires et civils considéraient les uns comme les autres que les soldats avaient pour rôle de protéger la population et qu'il était de leur devoir de respecter l'état de droit. L'un des thèmes communs mis en évidence était que l'éducation dispensée aux troupes, en particulier en matière d'état de droit et de droits de l'homme, avait contribué à accroître la dignité des soldats et le respect qui leur est témoigné.

Dépolitisation de l'environnement dans lequel opèrent les forces armées

Une disposition qui se retrouve dans pratiquement toutes les constitutions africaines est que le président élu par la population civile est également le commandant en chef des forces armées. Pour inculquer le principe du contrôle des forces armées par les civils, les politiciens doivent impérativement être plus transparents et participer davantage à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en établissant officiellement le cadre dans lequel les forces armées fonctionnent, de manière telle que la société civile pourra apprendre à y contribuer et à y collaborer elle aussi.

La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance offre un excellent point de référence. Elle énonce les principes du développement démocratique et du respect de la participation populaire ainsi que de l'interdiction des changements de régime inconstitutionnels. À cette fin, bien que l'aide à la réforme du secteur de la sécurité n'ait généralement été appliquée qu'à l'établissement de la sécurité, il faudra

également l'orienter vers les acteurs politiques qui peuvent aussi saper le professionnalisme militaire.

Définition des rôles des acteurs politiques et militaires. La dynamique des politiciens qui cherchent à obtenir l'appui des militaires tend à indiquer que la faiblesse des institutions démocratiques ouvre la porte aux acteurs politiques opportunistes et leur permet de se livrer à des manipulations des forces armées. L'imposition de limites plus strictes aux comportements politiques peut réduire l'influence négative de ce facteur sur le professionnalisme militaire.

Il convient, en premier lieu, d'inclure des cours d'éthique dans la formation des législateurs dans le domaine de la politique de défense et des dépenses militaires, et d'établir une compréhension commune de la corruption, de manière à ce que les conséquences des comportements abusifs puissent faire l'objet d'un débat ouvert⁷⁵. La volonté d'instaurer la transparence dans toutes les institutions accroîtra l'intégrité et permettra de mieux surveiller les comportements politiques dans toute l'administration gouvernementale.

L'héritage d'interpénétration des forces armées et de la politique en Afrique souligne la nécessité de l'adoption d'un cadre clair dans lequel les forces armées pourront fonctionner. La Constitution et les lois relatives à la défense nationale devraient définir clairement la chaîne de commandement en temps de guerre, en temps de paix et lors des situations d'urgence nationale. Il faut que le rôle des forces armées dans le processus décisionnel soit sans ambiguïtés, depuis le niveau acceptable de participation des chefs militaires à la politique jusqu'à la méthode devant régir les relations civilo-militaires. Ce cadre devrait également prévoir un examen et une révision de la législation du secteur de la sécurité nationale de manière à définir et à éclaircir les rôles et les mandats des différentes institutions intervenant dans ce secteur. Il conviendra d'y inclure un mécanisme de médiation défini pour résoudre les différends interinstitutionnels ainsi que des sanctions spécifiques pour les politiciens qui tentent de subvertir les règles.

Lors de la fourniture d'appuis au gouvernement de post-transition en Tunisie comportant la définition des priorités pour le secteur de la sécurité de ce pays, le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces

armées a énoncé succinctement les avantages d'un cadre du secteur de la sécurité efficace, efficient et rendant compte de ses actes :

- ◆ Il définit le rôle et la mission de chaque organisation de sécurité ;
- ◆ Il définit les prérogatives et limite le pouvoir de chaque organisation de sécurité et de ses membres ;
- ◆ Il définit le rôle et les pouvoirs des institutions qui contrôlent et supervisent les organisations de sécurité ;
- ◆ Il établit une base de responsabilisation redditionnelle en établissant clairement la différence entre les comportements licites et illicites ;
- ◆ Il accroît la confiance du public et renforce la légitimité du gouvernement et de ses forces de sécurité⁷⁶.

Coopération civilo-militaire. Une fois le cadre en place, les forces armées ont également besoin d'un environnement politique transparent et disposé à la collaboration pour s'acquitter efficacement de leur mandat. Les dirigeants civils doivent par exemple être capables d'exposer aux dirigeants militaires les justifications politiques, sociales et économiques du budget de la défense. Dans le même esprit, les dirigeants politiques devraient demander les conseils des chefs militaires et tirer parti de l'expertise de ceux-ci pour déterminer les divers aspects de la stratégie de sécurité et en établir les priorités. Une implication solide et robuste des législateurs dans les questions touchant à la défense constitue un indicateur utile de l'existence de relations civilo-militaires démocratiques⁷⁷. Une approche gradualiste fondée sur le compromis et le dialogue régulier peut favoriser la consolidation de la démocratie et le contrôle civil des affaires militaires.

Le Lesotho et l'Afrique du Sud offrent des exemples des façons d'établir le cadre d'une institution de sécurité efficace et, par suite, de relations civilo-militaires démocratiques. La loi sur la Force de défense, adoptée par le parlement du Lesotho en 1996, définit la structure, l'organisation, les modalités d'administration et la discipline des forces armées ainsi que des questions connexes. L'établissement du ministère de la Défense, en 1995, a

institutionnalisé le contrôle des forces par les autorités civiles élues ainsi que le renforcement de la responsabilité redditionnelle des forces envers le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le retrait des forces armées de la politique partisane a accru leur professionnalisme dans l'exercice de leurs devoirs nationaux. Une telle séparation a aussi renforcé la nature démocratique du gouvernement⁷⁸.

La Constitution sud-africaine encourage le dialogue entre les forces armées, le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif en imposant aux services de sécurité l'obligation d'apprendre à leurs membres à agir dans le respect de la Constitution et des lois de la nation ainsi que conformément aux conventions internationales pertinentes. En outre, la SANDF a été priée de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'éducation civique sur « la défense dans un régime démocratique » pour les militaires et les membres du ministère de la Défense⁷⁹. Ces dispositions ont encouragé les dirigeants tant civils que militaires à examiner sérieusement le mandat et le rôle des forces armées dans la société. Elles ont également lancé un processus indépendant d'examen du secteur de la défense, avec des apports du public, qui a abouti à la formulation d'une nouvelle politique de défense mieux alignée sur les priorités de l'Afrique du Sud en matière de sécurité nationale.

Partenariats avec la communauté internationale et la société civile.

Pour de nombreux pays africains, l'aide internationale dans le secteur de la sécurité est d'une importance cruciale. La communauté internationale peut fournir une assistance technique, juridique et politique des plus nécessaires pour dépolitiser l'armée et renforcer ses capacités professionnelles. Une condamnation sans équivoque des coups d'État suivie par des sanctions imposées par les communautés économiques régionales (CER), l'UA et la communauté mondiale est importante pour réduire l'ingérence des forces armées dans les affaires politiques d'un pays africain. Il est de même important que les démocraties africaines s'impliquent directement en faveur de la consolidation des principes de la responsabilisation démocratique du secteur de la sécurité. Une assistance à la réforme du secteur de la sécurité fournie par les partenaires, tels que l'Afrique du Sud, le Botswana et l'Inde,

a contribué à ancrer le processus de démocratisation et les principes de la discipline dans la Force de défense du Lesotho⁸⁰.

De même, une société civile active et informée renforce l'adhésion aux valeurs démocratiques et décourage l'aventurisme militaire. Les coups d'État risquent davantage d'échouer lorsque la société civile ne limite pas son activité au processus électoral. En renforçant leurs capacités sociétales, les pays accroissent la responsabilisation redditionnelle et la transparence. Une presse libre est essentielle pour faciliter un large dialogue public sur les questions de sécurité et les affaires militaires. Un tel processus renforce également la confiance entre la société, l'État et les forces armées.

Au Libéria, par exemple, l'administration de la présidente Ellen Johnson Sirleaf a accompli de grands progrès dans la reconstruction de la société civile de ce pays déchiré par les conflits. En 2010, la Présidente a promulgué une loi sur la liberté d'information qui vise à accroître la transparence et l'obligation du gouvernement de rendre compte de ses actes au public⁸¹. Le grand public a été informé par l'entremise des médias du processus de réforme du secteur de la sécurité et des programmes de radio l'ont éduqué concernant l'état de droit et le rôle des forces armées dans la protection de la nation et de la sécurité humaine. Ceci a contribué non seulement à attirer dans les armées libériennes des recrues motivées mais aussi à informer la population sur les processus de responsabilisation des personnels militaires⁸².

Comme l'a noté un soldat libérien :

Il n'y a nulle part au monde où le militaire n'est pas tenu de respecter les lois civiles. C'est pourquoi on nous dit de bien nous comporter quand nous sortons [en public]. Si vous agissez bêtement, la police peut vous arrêter et si elle considère que vous êtes coupable [d'une infraction] vous passerez devant les tribunaux. Cela ne se faisait pas dans l'ancienne armée, mais dans la nouvelle armée, les choses ont changé⁸³.

De nombreux pays africains ont été lents à adopter de telles lois sur la liberté d'information. En outre, même dans les pays où ces lois ont été adoptées, la résistance reste forte. La Mauritanie a adopté en 2011 une loi sur la liberté de la presse qui supprime les peines de prison pour les journalistes. Mais ceux-ci restent néanmoins passibles d'amendes en cas de « publication intentionnelle de fausses informations susceptibles de semer le chaos et de porter préjudice à la discipline au sein des forces armées »⁸⁴. De même, malgré l'adoption en 2011 d'une loi sur la liberté d'information, après une décennie de débat, le gouvernement nigérian a été critiqué par la presse qui lui reproche de ne pas répondre aux demandes présentées en vertu de cette loi⁸⁵. En Afrique du Sud, où le droit à la liberté d'information est inscrit dans la Constitution, le parlement a adopté en 2011 une loi limitant la publication de « secrets du gouvernement », que le président Zuma a toutefois refusé de signer en 2013⁸⁶.

Étant donné leurs antécédents d'opérations secrètes, de budgets non publiés et d'arrangements occultes en matière de pouvoir, nombreuses sont les forces armées africaines qui ont beaucoup à faire pour réparer leurs relations mises à mal avec la société civile et les médias. Et étant donné l'évolution des missions qui exige des militaires des interactions plus fréquentes avec les civils, il devient de plus en plus important que les forces armées africaines apprennent à communiquer avec les médias. Une formation dans ce domaine visant à l'établissement de relations constructives ferait beaucoup pour atténuer la méfiance qui existe entre les institutions militaires africaines et le grand public.

Institutionnalisation de l'éthique et de la responsabilisation dans la culture militaire

La sécurité ne relève pas de la seule compétence des forces armées : d'autres ministères, l'appareil judiciaire, le pouvoir législatif et la société civile sont également concernés. En conséquence, les forces armées professionnelles doivent entretenir des relations avec tous les principaux acteurs du secteur de la sécurité pour s'acquitter de leurs fonctions de manière efficace. Elles ont de ce fait l'obligation d'institutionnaliser une culture éthique assortie d'obligations redditionnelles afin de s'attirer la confiance et le respect de la société.

Renforcement de la discipline militaire et du sentiment du devoir. Les tribunaux militaires africains se sont généralement montrés peu efficaces lorsqu'il s'agit de poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme. Les dirigeants militaires doivent donc accorder une place prioritaire au renforcement du système judiciaire militaire afin de rétablir la discipline dans les casernes africaines.

En premier lieu, les forces armées africaines devraient revoir leurs codes de justice militaire respectifs, recueils de procédures et de dispositions de droit positif qui guident l'appareil de la justice militaire, qui devraient fournir des orientations claires sur les infractions allant des actes mineurs de désobéissance jusqu'aux actes les plus graves tels que l'homicide. Généralement, ces derniers types d'infractions font l'objet de procès. Par ailleurs, afin de limiter les perceptions d'ingérence, le commandement devrait envisager de confier certaines ou la totalité des poursuites criminelles à des entités indépendantes de la chaîne de commandement militaire.

Il est d'une importance cruciale de veiller à ce que l'appareil de justice militaire soit compatible avec les normes des droits de l'Homme. La plupart des lois militaires européennes sont conformes à la Convention européenne des droits de l'homme⁸⁷. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples offre un point de référence analogue pour assurer la conformité des systèmes de justice militaire africains au droit national et international. Si le pays ne dispose pas de juristes compétents pour élaborer de tels textes dans le pays, les autorités civiles et militaires devraient s'adresser à leurs partenaires des CER, de l'AU et de la communauté internationale.

Pour les infractions de moindre gravité, les conseils de discipline militaires offrent souvent une solution satisfaisante. Au Libéria où le système de justice militaire faisait entièrement défaut, il a été décidé, devant le nombre considérable d'affaires à instruire, que les tribunaux civils devraient connaître de toutes les affaires criminelles militaires jusqu'à ce qu'un système de cours martiales pleinement fonctionnel soit rétabli⁸⁸. Cette approche pragmatique pourrait avoir son utilité dans d'autres pays émergeant de conflits tels que la Côte d'Ivoire, où le traitement urgent d'infractions militaires risque d'être

retardé du fait des contraintes que subit un processus judiciaire militaire en cours de réforme.

L'indiscipline et l'injustice observées dans de nombreux casernements de pays d'Afrique subsaharienne sont un indicateur de l'insuffisance de certains conseils de discipline militaires. Le système est très fréquemment peu cohérent et biaisé en faveur des officiers, en particulier des hauts gradés. L'impossibilité pour les soldats de faire appel de décisions injustes et partiales discrédite ces conseils. Les codes de justice militaire doivent impérativement comporter des dispositions autorisant les pourvois en appel de décisions des conseils de discipline devant un tribunal militaire ou auprès du ministère de la Justice, de manière à assurer l'application régulière de la loi.

Récompense de l'intégrité et renforcement de la responsabilité individuelle. L'établissement d'une culture militaire éthique comporte une modification des incitatifs au sein des forces armées. L'intégrité doit être l'un des premiers critères pris en considération pour les promotions, l'avancement et les récompenses. L'instauration d'une telle culture peut être appuyée par un renforcement des valeurs des droits de l'homme ainsi que par un code de conduite et des programmes de formation et d'éducation⁸⁹.

Il est impératif, de même, de minimiser les possibilités de corruption. Quelles que soient leurs dimensions, les bureaux militaires chargés de la passation de marchés doivent être dotés en personnel de professionnels compétents et adhérer strictement à des procédures rationnelles. La passation de marchés exige des connaissances spécialisées et il est donc important que les ministères rassemblent une équipe solide de spécialistes en la matière. L'expérience de nombreux pays est qu'il est préférable de mettre en place un bureau centralisé de passation de marchés (un pour toutes les armes) hors des forces armées, car on établit ainsi une strate supplémentaire de responsabilisation dans ce domaine fonctionnel fréquemment exploité. Le fait de placer les décisions en matière de passation de marchés au sein de la hiérarchie militaire crée pour les hauts gradés de puissantes tentations d'influencer le processus. L'introduction de la société civile (soit pour surveiller le processus, soit pour y participer) dans les domaines sujets à la corruption,

tels que celui de la passation de marchés, renforcerait la transparence et l'intégrité du processus.

Il serait possible de remédier à de nombreux dysfonctionnements internes constatés dans les forces armées africaines par un renforcement et une autonomisation accrue de la supervision exercée par les services d'inspection des armées. Au lieu d'être un bureau doté en personnel d'anciens chefs d'état-major ou hauts gradés, la section des services d'inspection devrait réunir des personnels militaires et civils, vérificateurs, avocats et analystes des politiques, qui publient des rapports sur l'état des forces armées en relation avec leurs divers mandats. Ces rapports seraient utiles aux fins de la formulation des politiques et de la gestion ainsi que pour justifier les promotions, nominations et récompenses accordées aux officiers administrateurs.

Ces initiatives devraient être appuyées par un cadre éthique bien défini énonçant les codes de conduite, les valeurs et les comportements attendus des personnels militaires. Selon Transparency International, un tel cadre comporte cinq éléments clés :

- ◆ Un code de conduite unique et facilement accessible pour tous les personnels, solidement fondé sur l'éthique et les valeurs, rédigé en un langage clair (en évitant le jargon juridique) ;
- ◆ Des orientations claires concernant la responsabilisation, indiquant notamment qui est chargé du programme d'éthique, comment signaler les soupçons de corruption et où l'on peut trouver d'autres conseils ;
- ◆ Des règlements sur les pots-de-vin, les gratifications, les cadeaux et l'hospitalité, les conflits d'intérêts et les activités lors du retour à la vie civile, pour bien faire assortis d'études de cas ;
- ◆ Une formation régulière dans le domaine de l'éthique et des cours de recyclage pour placer les règlements dans le contexte de la réalité ;
- ◆ Une actualisation périodique du code et de son programme d'application⁹⁰.

La communauté internationale pourrait également apporter une aide en dispensant des formations à la gestion et à la supervision des affaires militaires. Les forces armées africaines pourraient partager entre elles les leçons à retenir, selon une formule comparable à celle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs qui partage les meilleures pratiques de gouvernance entre les États membres. Pour institutionnaliser les leçons, les techniques et les procédures issues de ces activités de coopération, les forces armées africaines devraient créer un centre pour les leçons à retenir dans leurs écoles militaires.

Mise en place d'un médiateur militaire en tant que mécanisme indépendant de supervision des forces armées. Les initiatives de réforme militaire sont souvent des processus internes orientés du sommet vers la base, qui ne prennent pas en considération les préoccupations d'un grand nombre de simples soldats et de citoyens. L'établissement d'un mécanisme intégré de supervision militaire tel que les services d'inspection signifie également que ce sont les forces armées qui se supervisent elles-mêmes, ce qui peut créer des conflits d'intérêts et réduit rapidement l'utilité de ces services.

On pourra songer, à titre d'alternative ou même de complément aux services d'inspection, à mettre en place un médiateur militaire indépendant qui aidera les forces armées à se conformer aux principes et aux pratiques de la bonne gouvernance. Un tel mécanisme aurait l'avantage de se consacrer uniquement aux questions militaires, tout en étant doté d'un personnel exclusivement civil de manière à le rendre indépendant et impartial. En Allemagne et au Canada, des médiateurs (ou ombudsmen) militaires reçoivent les plaintes relatives aux comportements inappropriés ou abusifs au sein des forces armées ainsi qu'aux déficiences des procédures militaires et émettent des rapports recommandant des mesures correctives destinés non seulement aux militaires, mais aussi aux législateurs et au public⁹¹. Ils ont pour effet d'accroître l'efficacité et l'efficacé des forces armées en les rendant responsables devant leurs mandants et sensibles aux exigences de ceux-ci.

Plus de la moitié des pays du continent possèdent déjà un bureau du médiateur, mais ces médiateurs se limitent pour la plupart à une supervision civile. Tout comme les législatures, nombreux sont ceux qui n'ont pas les

connaissances spécialisées nécessaires pour intervenir dans le secteur de la défense. Une condition clé de l'efficacité du bureau du médiateur est qu'il puisse agir de manière autonome. Ses locaux devraient être situés hors des installations militaires, de manière à ce qu'il puisse mener ses propres enquêtes et publier ses rapports indépendamment des autres instances gouvernementales. Il faudrait également qu'il lui soit conféré une autorité politique substantielle, en vertu d'un mandat légal, lui permettant d'accéder aux informations nécessaires pour mener ses enquêtes et l'autorisant à émettre des recommandations à l'intention des dirigeants civils et militaires, qui exigent une réponse officielle et publique. Et surtout, ce bureau devrait avoir pour personnel des civils justifiant d'une expérience dans les domaines du droit, des enquêtes et des recherches en rapport avec le secteur de la défense et ayant la plus haute accréditation de sécurité.

Les constats et les recommandations publiés par le bureau du médiateur militaire contribueraient à renforcer la supervision parlementaire et à accroître la transparence et la responsabilisation des forces armées. Le médiateur militaire pourrait également constituer un instrument de prise en compte des intérêts de la population, depuis les plaintes relatives à certains comportements jusqu'à l'identification de déficiences particulières des procédures militaires.

Renforcement du contrôle parlementaire et institutionnalisation des audits externes. Étant donné les immenses répercussions de la corruption et de la mauvaise gestion dans les forces armées sur la sécurité nationale et la confiance dans l'ensemble du gouvernement, il faudrait faire une priorité nationale des audits externes de l'administration des deniers de l'État dans les forces armées. Le renforcement des contrôles parlementaires des dépenses de défense peut améliorer la gouvernance interne des forces armées et faire beaucoup pour résoudre le problème de la responsabilisation. La plupart des législatures africaines ont pour mandat, conféré par la Constitution, de surveiller l'emploi des ressources et de s'assurer que les ressources allouées à la défense sont utilisées de manière efficiente. En Afrique du Sud, les législateurs reçoivent une formation dans le domaine des dépenses militaires. En outre,

des experts siègent aux commissions parlementaires pour faciliter les débats et les négociations. L'Afrique du Sud et l'Ouganda s'en remettent tous deux aux commissions parlementaires des comptes publics pour assurer le jeu de la responsabilité redditionnelle des ministres. Ce contrôle exercé par le pouvoir législatif constitue une ligne de défense importante contre la corruption et le détournement de fonds de l'État en cas de dysfonctionnement des services d'inspection ou des contrôles internes des forces armées et du ministère de la Défense. Assurément, l'entreprise exigera certains efforts, en particulier dans les pays non accoutumés à une implication active des civils dans les affaires militaires, mais le renforcement des capacités de supervision des civils est une composante essentielle de la professionnalisation des forces armées.

De nombreux dirigeants militaires exercent également des activités commerciales, ce qui, d'une part, est en conflit avec leur mandat en matière de sécurité et, d'autre part, a pour effet de détourner des revenus non déclarés du public au profit des forces armées. Les membres du haut commandement des forces armées devraient être tenus de soumettre tous les ans une déclaration de situation financière, pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts ainsi que pour faciliter la surveillance. On pourra recourir à des missions parlementaires d'enquête ou d'établissement des faits pour identifier les revenus et les dépenses des forces armées et en assurer le suivi. Les programmes de lutte contre la corruption qui portent sur les dépenses de défense tendent à améliorer la gestion globale des dépenses gouvernementales. Ces mesures introduisent la concurrence, la transparence et la supervision dans les processus de passation de marchés et réduisent le favoritisme⁹². La confidentialité des budgets dans l'intérêt de la sécurité nationale ne devrait pas servir de prétexte récurrent pour dissimuler la mauvaise gouvernance des affaires militaires. La défense est un service public et le public a donc le droit de savoir comment et à quelles fins ses fonds sont dépensés par les forces armées.

Conclusion

Les difficultés de la professionnalisation des forces armées africaines sont importantes mais pas insurmontables. Les préjugés ethniques et tribaux, que certaines forces ont hérité de l'époque coloniale, ont été volontairement exploités par un groupe (ethnique, politique) pour prendre le pouvoir de force ou pour le conserver aux dépens d'autres groupes. Il est essentiel, pour les États africains en développement, que les forces armées, principale institution responsable de la défense et de la protection du pays, soient à la fois nationales et républicaines. Elles doivent impérativement pour cela être apolitiques et se consacrer exclusivement à leur mission. Malheureusement, les atteintes d'origine militaire visant l'ordre constitutionnel et les comportements contraires à l'état de droit de la part des dirigeants militaires et civils sont monnaie courante en Afrique. Cette situation sape la crédibilité des forces armées aux yeux de la population qu'elles sont censées défendre. Il est absolument nécessaire d'inverser cette tendance, car elle oppose un obstacle majeur aux efforts de professionnalisation des forces armées et à la consolidation de la démocratie en Afrique.

Sur le terrain, les forces armées africaines souffrent d'un grave manque de capacités opérationnelles qui les empêche de s'acquitter de leur mission de manière efficace. Ceci est dû en partie à leurs ressources limitées, mais la structure et les missions des forces, désalignées par rapport aux défis que doivent relever les États africains en matière de sécurité, notamment la dominance croissante des menaces d'origine interne ou transnationales non étatiques, sont des facteurs contribuant plus importants dont se ressentent les performances et le moral. Il faut donc impérativement réorganiser les forces armées de l'Afrique afin de mieux apparier leurs capacités opérationnelles et ces menaces dans le cadre d'une posture de sécurité stratégique.

Par ailleurs, bien plus qu'un simple concept administratif, le professionnalisme militaire est un devoir essentiel que la société délègue à ses forces armées. La stabilité et le dynamisme de la société dépendent de l'aptitude des forces armées à se comporter de manière disciplinée et honorable.

La poursuite du professionnalisme dans les forces armées africaines partira de l'inculcation des valeurs éthiques fondamentales. Les valeurs minimales que doivent pratiquer tous les personnels militaires africains et les caractéristiques fondamentales qu'elles doivent présenter sont la loyauté envers le pays et sa Constitution, la subordination à l'autorité civile démocratique, le sens du devoir et le respect de l'état de droit. Si elles respectent ces principes fondamentaux, non seulement les forces armées africaines deviendront-elles de plus en plus professionnelles, mais elles contribueront également de manière utile à un accroissement de la sécurité et à une amélioration de la gouvernance démocratique sur le continent tout en jouissant d'un nouveau respect de la part des populations.

Notes

¹ Camille Dubruel et Mathieu Olivier, « L'Afrique n'est plus seulement un acteur passif dans le trafic de drogue. La consommation augmente. » *Jeune Afrique*, 24 avril 2012. Adam Nossiter, "U.S. Sting That Snared African Ex-Admiral Shines Light on Drug Trade," *The New York Times*, April 15, 2013.

² "Nigeria: Massive Destruction, Deaths from Military Raid," Human Rights Watch, May 1, 2013.

³ Jeffrey Gettleman, "Elephants Dying in Epic Frenzy as Ivory Fuels Wars and Profits," *The New York Times*, September 3, 2012.

⁴ Daniel Howden, "Terror in Nairobi: The Full Story Behind al-Shabaab's Attack," *The Guardian*, October 4, 2013.

⁵ Samuel E. Finer, *The Man on Horseback: The Role of the Military in Politics* (New Brunswick, NJ: Transaction Publishers, 2002).

⁶ Zoltan Barany, *The Soldier and the Changing State* (Princeton: Princeton University Press, 2012), 1.

⁷ Habiba Ben Barka and Mthuli Ncube, "Political Fragility in Africa: Are Military Coups d'État a Never-Ending Phenomenon?" African Development Bank (September 2012), 3.

⁸ Stefan Lindemann, "The Ethnic Politics of Coup Avoidance: Evidence from Zambia and Uganda," *Africa Spectrum* 46, No. 2 (2011), 4. Pour des informations sur les données utilisées par Lindemann et d'autres auteurs pour le décompte des coups d'État, voir Jonathan M. Powell & Clayton L. Thyne, "Global instances of coups from 1950 to 2010: A new dataset," *Journal of Peace Research* 48, No. 2 (2011), 249-259. Powell et Thyne examinent les diverses définitions du coup d'État pour expliquer les différences entre le succès et l'échec du processus.

⁹ Barka and Ncube, "Political Fragility in Africa," 4.

¹⁰ *Ibid.*, 9.

¹¹ Mathurin Houngnikpo, *Armées africaines : Chaînon manquant des transitions démocratiques*, Bulletin de la sécurité africaine n° 17 (Washington, D.C.: National Defense University Press, janvier 2012).

¹² Samuel P. Huntington, *Political Order in Changing Societies* (New Haven: Yale University Press, 1968).

¹³ Barka and Ncube, "Political Fragility in Africa," 9.

¹⁴ Rafael Marques de Morais, "The Angolan Presidency: The Epicentre of Corruption," *Pambazuka News* No. 493, August 5, 2010, available at <<http://www.makaangola.org/wp-content/uploads/2012/04/PresidencyCorruption.pdf>>.

¹⁵ Emmanuel O. Ojo, "Taming the Monster: Demilitarization and Democratization in Nigeria," *Armed Forces & Society* 32, No. 2 (January 2006), 254-272.

¹⁶ Plato, *The Republic*, tr. G.M.A. Grube (Hackett, 1992), 417b and 434a-b.

¹⁷ "Above the State: The Officers' Republic in Egypt," Carnegie Middle East Center, August 1, 2012.

¹⁸ Zeinab Abul-Magd, "The Army and The Economy in Egypt," *Jadaliyya*, December 23, 2011, available at <<http://www.jadaliyya.com/pages/index/3732/the-army-and-the-economy-in-egypt>>.

¹⁹ David D. Kirkpatrick, "Egyptians Say Military Discourages an Open Economy," *The New York Times*, February 17, 2011.

²⁰ Yezid Sayigh, "Morsi and Egypt's Military," *Al-Monitor*, January 8, 2013, available at <<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/01/morsi-army-egypt-revolution.html>>. En vertu de la Constitution de 2014 entrée en vigueur après le renversement de l'administration Morsi, le NDC compte 14 membres dont 8 militaires.

²¹ Kirkpatrick, "Egyptians Say Military Discourages an Open Democracy."

²² Erin Cunningham, "Egyptian Authorities Detain Thousands Amid Crackdown on Dissent," *The Washington Post*, March 10, 2014.

²³ Abigail Hauslohner, "Egypt's Military Expands Its Control of the Country's Economy," *The Washington Post*, March 16, 2014.

²⁴ Dan Henk, "The Botswana Defence Force: Evolution of a Professional African Military," *African Security Review* 13, No. 4 (2004), 92.

²⁵ *Ibid.*, 98.

²⁶ Boubacar N'Diaye, "Mauritania," in *Security Sector Governance in Francophone West Africa: Realities and Opportunities*, eds. Alan Bryden and Boubacar N'Diaye (Geneva: Geneva Center for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), September 2011), 152-153.

²⁷ Comi M. Toulabor, "Togo," in *Ibid.*, 232.

²⁸ Stefan Lindemann, "Civilian Control of the Military in Tanzania and Zambia: Explaining Persistent Exceptionalism," *Crisis States Working Papers Series No. 2* (London: Crisis States Research Centre, 2010), 3.

²⁹ Barany, *Soldier and the Changing State*, 276.

³⁰ *Ibid.*, 288.

³¹ Lindemann, "Civilian Control of the Military," 12.

³² Cyrus Samii, "Perils or Promise of Ethnic Integration? Evidence from a Hard Case in Burundi," *American Political Science Review* 107, No. 3 (August 2013).

³³ *Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire créé conformément au paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité*. Nations Unies (S/2012/766), 15 octobre 2012.

³⁴ Library of Congress Country Studies, Ivory Coast – Chapter 1, Historical Setting – Consolidation of Power in the 1960s and 1970s, Library of Congress Call Number DT545.22 .C66 1990.

³⁵ Raphaël Ouattara, "Côte d'Ivoire," in Bryden and N'Diaye, *Security Sector Governance in Francophone West Africa*, 74.

³⁶ "Guinea: Victims of Security Forces Crackdown," Situation Report No. 3, UN Office for the Coordinator of Humanitarian Affairs, October 18, 2009, available at <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/E13FEB1A6E2B72AEC125765400425D46-Full_Report.pdf>.

- ³⁷ Adam Nossiter, "Bodies Pour In as Nigeria Hunts for Islamists," *The New York Times*, May 7, 2013. See also, John Campbell and Asch Harwood, "What's Behind Nigeria's Escalating Bodycount?" *The Atlantic*, May 21, 2013.
- ³⁸ "Freedom in the World Report, Burkina Faso," Freedom House, 2013.
- ³⁹ "Military Barracks in Disrepair Despite N12 Billion 2012 Budget," *Daily Trust*, March 18, 2013, available at <<http://allafrica.com/stories/201303181685.html>>.
- ⁴⁰ Corruption dans les marchés publics : Méthodes, acteurs et contre-mesures (Paris : OCDE, 2007), 47.
- ⁴¹ Herbert M. Howe, *Ambiguous Order: Military Forces in African States*, (Boulder CO: Lynne Rienner Pub., 2005), 55.
- ⁴² *Ibid.*, 55.
- ⁴³ Rawings Otini, "Kenya Among Africa's Top Spenders on Military," *Business Daily*, November 1, 2012, available at <<http://www.businessdailyafrica.com/Kenya-among-Africa-s-top-spenders-on-military-/-/539546/1609528/-/p833jtz/-/index.html>>.
- ⁴⁴ *Government Defence Anti-Corruption Index 2013* (London: Transparency International UK Defence and Security Programme, 2013).
- ⁴⁵ Kwesi Aning, "Ghana," in *Parliamentary Oversight of the Security Sector in West Africa*, eds. Adedeji Ebo and Boubacar N'Diaye (Geneva: DCAF, 2008), 131.
- ⁴⁶ Toulabor, "Togo," 232.
- ⁴⁷ Wuyi Omitoogun and Eboe Hutchful, *Budgeting for the Military Sector in Africa: The Processes and Mechanisms of Control*, SIPRI (Oxford: Oxford University Press, 2006), 167.
- ⁴⁸ Daniel W. Henk and Martin Revayi Rupiya, *Funding Defense: Challenges of Buying Military Capability in Sub-Saharan Africa* (Carlisle: Strategic Studies Institute (SSI), September 2001), 19.
- ⁴⁹ Laurent Touchard, « Les 7 Péchés Capitaux », *Jeune Afrique* n° 2709 (9-15 décembre 2012), 30.
- ⁵⁰ "The Rise and Rise of Museveni's Son – Brigadier Muhoozi Kainerugaba," *Wavuti.com*, August 29, 2012, available at <<http://wavuti.weebly.com/news-blog/the-rise-and-rise-of-musevenis-son-brigadier-muhoozi-kainerugaba#axzz35fHd31tE>>.
- ⁵¹ Augustus Vogel, *Marine et garde-côtes : Définir les rôles des forces africaines chargées de la sécurité maritime*, Bulletin de la sécurité africaine no 2, CESA (Washington DC: National Defense University Press, Décembre 2009), 3.
- ⁵² Leon Engelbrecht, "African Navies Declining," *defenseWeb*, January 20, 2010, available at <http://www.defenceweb.co.za/index.php?option=com_content&view=article&id=6204:african-navies-declining-&catid=51:Sea&Itemid=106>.
- ⁵³ Patrick Smith, "Africa's Armies: Facing Down Disorder," *The Africa Report* No. 49 (April 2013), 25.
- ⁵⁴ "Building Integrity and Countering Corruption in Defense & Security," Transparency International (February 2011), 12.
- ⁵⁵ Adam Nossiter, "The Whiff of Conflict Grows in Mali," *The New York Times*, October 24, 2012.

⁵⁶ Jeffrey Gettleman, "The World's Worst War," *The New York Times*, December 25, 2012.

⁵⁷ Davin O'Regan et Peter Thompson, *Progrès en matière de stabilité et de réconciliation en Guinée-Bissau : Enseignements tirés du premier narco-État d'Afrique*, Rapport special du CESA n° 2 (Washington DC: National Defense University Press, juin 2013).

⁵⁸ Wolfram Lacher, *Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, The Carnegie Papers (Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace, September 2012).

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Andrew Lebovich, "Mali's Bad Trip: 'Air Cocaine,' Al-Qaeda, and West African Drug Trade," *Foreign Policy*, March 15, 2013.

⁶¹ Andrew Cottey, Timothy Edmunds, and Anthony Forster, "The Second Generation Problematic: Rethinking Democracy and Civil-Military Relations," *Armed Forces & Society* 29, No. 1 (Sep. 2002), 34 (citing Stanisław Andrzejewski, 1954).

⁶² Helmoed Heitman, *Optimiser les structures des forces de sécurité africaine*, CESA, Bulletin de la sécurité africaine no 13 (Washington DC: National Defense University Press, mai 2011).

⁶³ Khabele Matlosa, "From a destabilizing factor to a depoliticized and professional force: the military in Lesotho," in *Evolutions and Revolutions: A Contemporary History of Militaries in Southern Africa*, ed. Martin Rupiya (Pretoria: Institute for Security Studies, 2005), 85-110.

⁶⁴ Barany, *Soldier and the Changing State*, 355-356.

⁶⁵ Ghana Armed Forces Internal Operations, Ghana Armed Forces website, available at <http://www.gaf.mil.gh/index.php?option=com_content&view=article&id=546:ghana-armed-forces-internal-operations&catid=42:army>.

⁶⁶ Kwame Asare Boadu, "Forestry Commission Inaugurates Armed Forest Guards," *Daily Graphic*, April 3, 2012, available at <<http://www.modernghana.com/news/387087/1/forestry-commission-inaugurates-armed-forest-guard.html>>.

⁶⁷ "Senegal's Armée-Nation: Lessons Learned from an Indigenous Model for Building Peace, Stability and Effective Civil-Military Relations in West Africa," Partners for Democratic Change, available at <[http://www.partnersglobal.org/where/africa/senegal/Senegals Armees Armee Nation.pdf/at_download/file](http://www.partnersglobal.org/where/africa/senegal/Senegals%20Armee%20Nation.pdf/at_download/file)>.

⁶⁸ Narcís Serra, *The Military Transition: Democratic Reform of the Armed Forces*, tr. by Peter Bush (Cambridge: Cambridge University Press, 2010) 86.

⁶⁹ Barany, *Soldier and the Changing State*, 356.

⁷⁰ Heitman, *Optimiser les structures des forces de sécurité africaine*, 3.

⁷¹ Barany, *Soldier and the Changing State*, 326.

⁷² Abel Esterhuysen, "Educating for Professionalism: A New Military for a New South Africa," *South African Journal of Military Studies* 34, No. 2 (2006), 25.

⁷³ Samii, "Perils or Promise of Ethnic Integration?" 558-573.

⁷⁴ Liza E.A. Briggs, “Civilian and Enlisted Perspectives on the Armed Forces of Liberia (AFL): A Qualitative Research Study Report,” AFRICOM Directorate of Intelligence and Knowledge Development (October 2010).

⁷⁵ “Building Integrity and Countering Corruption,” 2011, 24.

⁷⁶ Mindia Vashakmadze, Guidebook: *Understanding Military Justice* (Geneva: Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), 2010), 9. *Military Justice Legislation Model*, Republic of South Africa, Military Discipline Supplementary Measures Act, 1999 (Geneva: Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), 2010).

⁷⁷ Barany, *Soldier and the Changing State*, 350.

⁷⁸ Matlosa, 2005, 85-110.

⁷⁹ Esterhuysen, “Educating for Professionalism,” 25.

⁸⁰ Matlosa, 2005, 87.

⁸¹ “President Signs Freedom of Information Law,” International Freedom of Expression Exchange Clearing House, October 6, 2010.

⁸² Briggs, “Civilian and Enlisted Perspectives”.

⁸³ *Ibid.*, 12.

⁸⁴ Mohamed Yahya Wedoud, « La Mauritanie dépenalise les délits de presse », *Magharebia*, 1er juillet 2011, disponible à <<http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2011/07/01/feature-03>>.

⁸⁵ “Reality of the Freedom of Information Act,” *Daily Trust*, September 17, 2012, available at <<http://allafrica.com/stories/201209170161.html>>.

⁸⁶ Raymond Louw, “Protection of State Information Bill Passed by South African Parliament,” IPI, May 3, 2013, available at <<http://www.freemedia.at/home/singleview/article/ipi-feature-protection-of-state-information-bill-passed-by-south-africa-parliament.html>>. David Smith, “South Africa Secrecy Law Surprise as Zuma Rejects Controversial Bill,” *The Guardian*, September 12, 2013.

⁸⁷ Arne Willy Dahl, “International Trends in Military Justice,” (presentation at the Global Military Appellate Seminar at Yale Law School, New Haven, CT, April 1-2, 2011), available at <www.law.yale.edu/2011-04_International_trends.pdf>.

⁸⁸ Danielle Skinner, “Armed Forces of Liberia’s Military Justice System Focuses on Human Rights and Discipline,” US AFRICOM, May 16, 2011, available at <<http://www.africom.mil/Newsroom/Article/8319/armed-forces-of-liberias-military-justice-system-f>>.

⁸⁹ “Building Integrity and Countering Corruption in Defense & Security,” 2011, 22.

⁹⁰ *Ibid.*, 33.

⁹¹ “Military Ombudsmen,” Backgrounder: Security Sector Governance and Reform Series (Geneva: DCAF, March 2006).

⁹² Ben Magahy, Dominic Scott, and Mark Pyman, *Defence Corruption Risk in Sub-Saharan Africa: An Analysis of Data Relating Corruption in Defence Establishments to Development Outcomes* (London: Transparency International, 2009), 26 (citing Gupta, et al., 2000:15).

Au sujet de l'auteur

Émile Ouédraogo est député à l'Assemblée nationale du Burkina Faso et membre du Parlement de la CEDEAO à Abuja (Nigéria). Il a été ministre d'État à la sécurité du Burkina Faso de 2008 à 2011. Après avoir servi dans les Forces armées du Burkina Faso, dans l'infanterie ainsi qu'en tant que spécialiste du renseignement opérationnel, il a fait valoir ses droits à la retraite avec le grade de colonel. Durant son service sous les drapeaux, il s'est vu décerner de nombreuses décorations, notamment la Médaille d'honneur militaire et la Médaille d'honneur de la Police, et a suivi divers cours de formation au Canada, aux États-Unis, au Ghana, en France, au Mali, au Nigéria et en Russie. Il a également servi sous l'uniforme en tant que casque bleu des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il a obtenu un doctorat en Relations internationales au Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS) de Paris.

CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Directeur : Kate Almquist Knop
National Defense University
300 Fifth Avenue, Building 20
Fort Lesley J. McNair
Washington, D.C. 20319-5066
Téléphone : +1 202 685 7300
Site Internet : www.africacenter.org

BUREAU RÉGIONAL DU CESA, AFRIQUE DE L'EST

Directeur : Brad Anderson
U.S. Embassy
Entonto Street
P.O. Box 1014
Addis-Abeba, Éthiopie
Téléphone : +251 11 130 6683

RAPPORTS D'ANALYSE DU CESA

Directeur de recherche : Joseph Siegle, Ph.D.
Téléphone : +1 202 685 6808
Mail : Sieglej@ndu.edu

